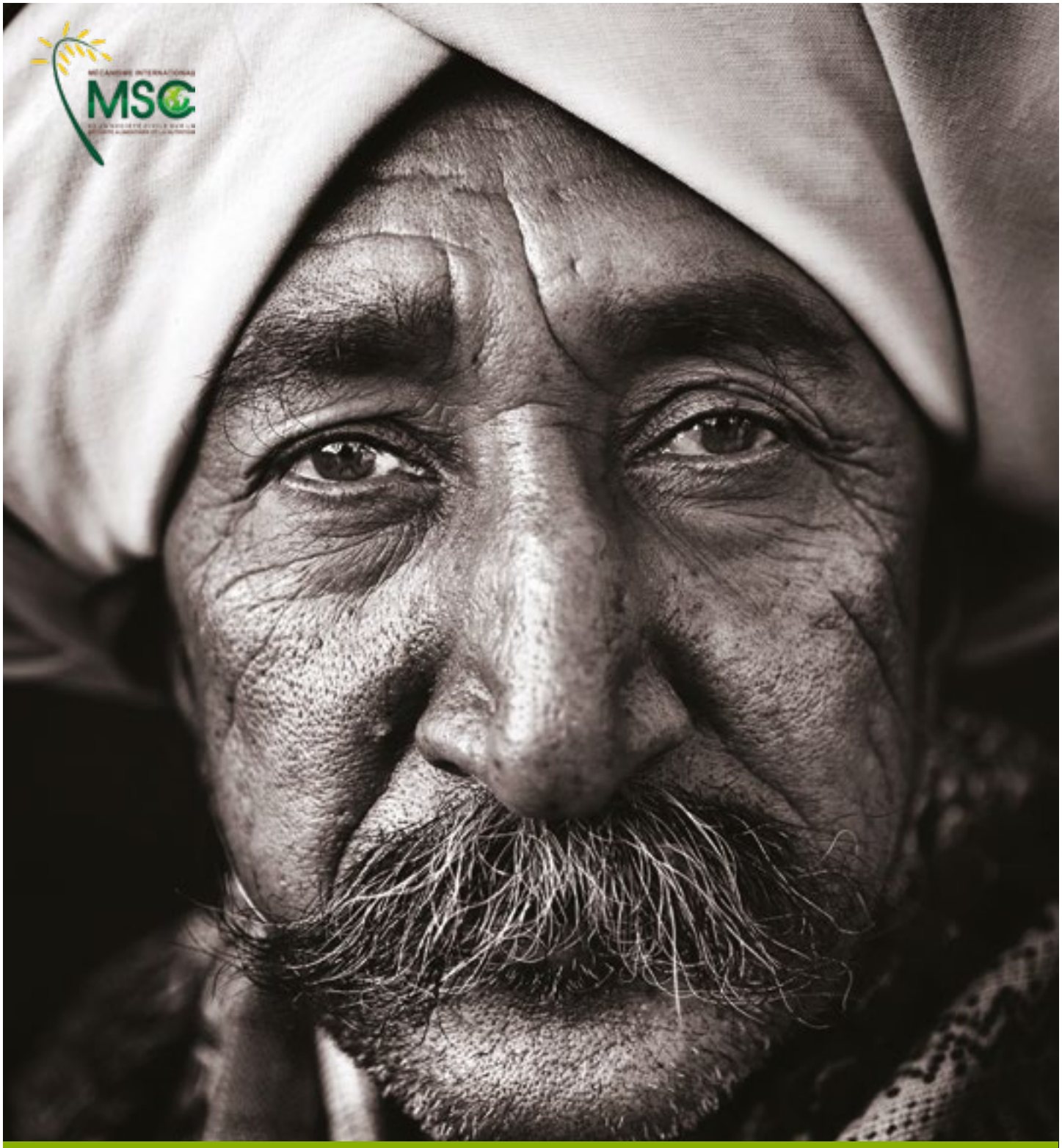

MSC RAPPORT ANNUEL

2014 // 2015

Rédaction
Secrétariat du Mécanisme de la société Civile (MSC)
pour les relations avec le Comité des Nations Unies
sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
Siège de la FAO
Rome / Italie
cso4cfs@gmail. com
www. csm4cfs. org

Impression I DIGIGRAPH
Mise en page I Luca Tommasini
Photos ©FAO I Giuseppe Carotenuto / Giulio Napolitano
Photos | ©Teresa Maisano
Photo de Couverture I ©Luca Tommasini
Avec la contribution de l'Agence de Développement et Coopération Suisse

03

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

05 // **Résumé de l'engagement du MSC vis-à-vis du CSA (2014-2015)**

07 // **Contributions de la société civile à la CSA41 (2014) et évaluation de cette participation**

07 // Évaluation du CSA, 5 ans après la réforme

08 // 10 Ans du Droit à l'alimentation

10 // La pêche au service de la sécurité alimentaire et dunutrition

12 // Pertes alimentaires et gaspillage de nourriture

13 // Principes pour l'investissement agricole responsable

15 // **Contributions de la société civile aux processus du CSA en 2015: préparation de la CSA 42**

15 // Cadre d'action pour la sécurité alimentaire lors des situations de crise prolongée

17 // Suivi des décisions du CSA

17 // Forum de haut niveau sur la mise en relation des petits exploitants avec les marchés

19// L'Eau pour la sécurité alimentaire et la nutrition

20 // Programme de travail pluriannuel du CSA 2016-2017

21 // **Informations opérationnelles sur le MSC en 2014-2015**

21 // Le MSC en tant qu'espace ouvert et autonome lié au CSA

22 // La structure de travail du MSC en 2014/15

24 // Rapport financier 2014/2015

26 // **Liste de acronymes**

INTRODUCTION

Ce Rapport Annuel rend compte du travail du MSC pendant la période allant de Août 2014 à Août 2015 et vise à être un outil essentiel pour le processus de communication et de redditions de comptes en interne comme en externe.

Le rapport 2014-2015 se compose des éléments suivants:
// Synthèse de l'engagement du MSC vis-à-vis du CSA (2014-2015)
    // Contributions de la société civile à la CSA41 (2014) et évaluation de cette participation
    // Contributions de la société civile aux processus du CSA en 2015 (préparation de la CSA42)
    // Informations opérationnelles sur le MSC lors de la période concernée par le compte-rendu

En Octobre 2015, les membres du Comité de coordination du MSC (CC) élus pour la mandature 2013-2015, ont passé le relais au nouveau CC, élu pour la mandature 2015 - 2017.
Ce rapport est le fruit de l'important travail collectif réalisé par un grand nombre d'organisations de la société civile dans le but d'articuler des positions communes sur tous les processus politiques complexes au sein du CSA.
Le CC sortant a fait preuve d'un engagement extraordinaire et d'un fort leadership pour guider l'action du MSC ainsi que de toutes ses entités dans un environnement en mutation permanente. Le travail du CC a été grandement apprécié par les organisations participantes, mais aussi par les membres du CSA et les autres participants du CSA. Nous voulons profiter de cette occasion pour exprimer notre gratitude collective pour l'énergie, l'engagement et la sagesse qu'ils ont apportés aux processus du MSC! Nous vous disons chaleureusement merci!

Martin Wopold-Bosien
Coordinateur du Secrétariat du MSC
Novembre 2015

05

SYNTHÈSE DE L'ENGAGEMENT DU MSC AU SEIN DU CSA 2014-2015)[1]

Le Mécanisme de la société civile (MSC) pour les relations avec le CSA est le plus grand espace international réunissant des organisations de la société civile (OSC) travaillant à l'éradication de l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Le but du MSC est de faciliter la participation autonome de la société civile dans les processus politiques du CSA.

Pendant la période considérée, le MSC a facilité la participation de la société civile à tous les processus sur l'ordre du jour de la CSA 41 et CSA 42, y compris :

a) Les 10 ans du Droit à l'alimentation;
b) Durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
c) Pertes alimentaires et gaspillages de nourriture;
d) Principes relatifs à un investissement agricole responsable;
e) Sécurité alimentaire en situations de crise prolongée;
f) Recommandations pour le Suivi du CSA;
g) Programme de travail pluriannuel du CSA;
h) Forum de haut niveau sur la mise en relation des petits exploitants avec les marchés;
i) L'Eau pour la sécurité alimentaire et la nutrition;
j) Engagement du CSA vis-à-vis des Objectifs de développement durable (ODD);
k) Engagement du CSA vis-à-vis de la Nutrition.

Les contributions spécifiques du MSC à ces processus se présentent sous la forme des activités suivantes:

a) la création de Groupes de travail du MSC et le soutien à leurs travaux pour toutes les Axes de travail du CSA;
b) l'articulation des contributions écrites formulées par ces Groupes de travail du MSC à l'occasion des réunions des GTCNL ou des Équipe spéciales du CSA ainsi que des avant-projets de documents;
c) présence physique des membres du MSC aux réunions du GTCNL et à la Plénière annuelle du CSA, à travers la prise en charge financière de certains membres du MSC - dans la mesure des fonds limités à la disposition du MSC - ainsi qu'à travers la participation auto-financée de certains membres ;
d) présence physique des membres du MSC aux réunions du Groupe consultatif du CSA (GC) lors de ses réunions conjointes avec le Bureau du CSA, y compris la soumission de contributions écrites aux points inscrits à l'ordre du jour;
e) élaboration et présentation d'analyses, de propositions et de publications plus détaillées sur des sujets afférents au CSA,

Le MSC, en tant que composante du GC du CSA est lui-même composé de 11 secteurs sociaux. Toutes les organisations participantes au MSC appartiennent à l'un des 11 secteurs sociaux suivants: les petits exploitants agricoles, les éleveurs, les petits pêcheurs, les peuples autochtones, les travailleurs dans l'agriculture et l'industrie alimentaire, les paysans sans terre, les femmes, les jeunes, les consommateurs, les populations urbaines précaires en état d'insécurité alimentaire et les ONG.

Le MSC en tant qu'espace ne représente pas les organisations qui y participent. Chaque organisation est responsable de sa propre représentation et chacune articule ses positions en association avec les autres organisations au sein du MSC. Les organisations participantes, en particulier celles qui rassemblent et organisent les producteurs de denrées alimentaires à petite échelle et les consommateurs, comptent plus de 300 millions de membres inscrits dans tous les continents.

L'organe directeur du MSC est le Comité de coordination (CC) qui est élu par 11 secteurs sociaux et 17 sous-régions au niveau mondial. L'actuel Comité de coordination pour la période 2013-2015 été composé de 20 femmes et 18 hommes. Le Comité de coordination élit les membres du MSC siégeant au Groupe consultatif du CSA, établit les Groupes de travail du MSC qui articulent les contributions de la société civile aux processus du CSA et sélectionne et supervise la Coordination du Secrétariat du MSC.

Les principaux instruments d'articulation pour la participation des différents secteurs sociaux dans les processus du CSA sont sans aucun doute les Groupes de travail du MSC (dont la participation est ouverte à toutes les OSC et qui incluent chacun entre 35 et 100 organisations participantes voire plus) mais aussi le Forum annuel du MSC, les membres du CC en tant que facilitateurs de la communication bidirectionnelle avec les secteurs sociaux et les sous-régions et enfin les membres du GC du MSC qui font l'interface avec le Bureau.

1_Contribution du MSC a l'exercice de reddition de comptes du CSA pour les membres du GC CSA

06

Les communications internes et externes au sein du MSC s'appuient sur les piliers suivants:

a) l'échange continu d'informations sur les processus, événements et réunions du CSA et l'invitation permanente aux organisations participantes à contribuer leurs expériences et leurs propositions au travaux du CC du MSC, des Groupes de travail stratégiques du MSC ou encore à la participation du MSC au sein du GC; cette information est mise à disposition par le biais du site Web du MSC, par la lettre d'information mensuelle du MSC consultable par toutes les organisations participantes au MSC et qui inclut également des points d'information actualisés sur les processus spécifiques en cours;

b) l'analyse des résultats du CSA depuis la perspective de la société civile, réalisée par les Groupes de travail du MSC et qui est diffusée entre tous les membres et participants au CSA. On citera comme exemple de ce genre d'informations la publication du MSC „La société civile à la CSA41" qui documente les contributions du MSC à la 41è Session du CSA et fournit une analyse des résultats de cette session d'un point de vue de la société civile;

c) la mise en commun de documents sur le MSC avec tous les membres et participants du CSA, abordant des thèmes comme l'auto-analyse, l'évaluation externe, la planification et le budget annuel. Un autre exemple de ce genre d'information est le „CSM Information Event" organisé en Mars 2015 pour présenter et expliquer les résultats de l'évaluation du MSC menée en 2014 ainsi que le plan de travail et le budget du MSC pour 2015;

d) la mise en commun des points de vue de la société civile sur les processus du CSA par le biais d'évènements organisés par le MSC, ouverts à tous les membres et participants du CSA, comme par exemple les évènements organisés en Janvier 2015 autour de la thématique des crises prolongée et en Avril 2015 autour des propositions de la société civile pour le suivi des activités du CSA.

En principe, les liens et les relations de travail entre le MSC et le Comité sont clairement définis dans le Document de réforme du CSA et légitimés par la pleine reconnaissance de la part du Comité du Document fondateur du MSC et du fait qu'il est une composante essentielle et autonome du CSA réformé. Cependant, il existe des propositions d'amélioration qui abordent également des préoccupations formulées par le MSC vis-à-vis des derniers développements du CSA:

a) les mesures visant à améliorer la compréhension mutuelle au sein du CSA doivent être renforcées. De nombreuses tensions et conflits de l'année écoulée auraient pu être évités s'il y avait eu une meilleure compréhension mutuelle et si les mécanismes de communication et de dialogue connexes avaient mieux fonctionné. Du point de vue MSC, nous avons convenu d'adopter une approche pro-active et explicative, y compris à travers l'organisation par les OSC d'événements au cours de la période intersessions et en portant une attention particulière aux dialogues bilatéraux réguliers avec la Présidence, les membres du Bureau, les Présidences du GTCNL, les membres du GC et du Secrétariat;

b) Des signaux clairs sont nécessaires de la part des membres et participants du CSA pour indiquer que l'espace de la société civile au sein du CSA ne sera pas réduit.

Le fait que la réforme du CSA a ouvert le Comité sur les organisations représentant les populations les plus affectées par la faim et la malnutrition, en particulier les producteurs d'aliments à petite échelle ainsi que les populations urbaines en situation d'insécurité alimentaire, est un élément fondamental du CSA qui confirme à quel point son modèle d'organisation reste unique et innovant pour une gouvernance mondiale inclusive des questions en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre de l'ONU.

07

CONTRIBUTIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA CSA 41 ET ÉVALUATION DE LA SESSION DU CSA (2014)[2]

A) Évaluation du CSA, 5 ans après la réforme

Le Forum du MSC a débuté avec une évaluation des réalisations et des lacunes du CSA, cinq années après sa réforme. Différents points de vue et opinions ont été exprimés sur ces questions au cours d'une discussion de groupe. L'un des points principaux abordés a été le fait que, après de nombreuses années de luttes menées par les mouvements sociaux et la société civile à différents niveaux, la réforme du CSA en 2009 a suscité beaucoup d'attentes de la part de la société civile.

Aujourd'hui, le CSA est la plate-forme la plus importante et la plus inclusive pour discuter des questions de sécurité alimentaire et de nutrition et élaborer des solutions au niveau mondial. Il représente un espace unique avec des règles uniques, une expérience sans précédent dans le système des Nations Unies. Le principe: Rien de ce qui nous concerne ne se décidera sans nous et son application dans une instance de gouvernance mondiale est une étape positive pour les secteurs sociaux les plus impactés par la faim et la malnutrition, compte tenu du fait que ces populations ont été traditionnellement exclues de décisions politiques à tous les niveaux. On peut déjà considérer comme une réalisation importante en soi le fait que des organisations mondiales, régionales et nationales représentant les agriculteurs, les petits exploitants, les éleveurs, les pêcheurs, les peuples autochtones, les travailleurs des secteurs agricole et agro-alimentaire, les paysans sans terre, les femmes, les jeunes, les consommateurs, les populations précaires urbaines en situation d'insécurité alimentaire ainsi que des organisations non gouvernementales soient désormais véritablement engagées auprès du CSA par le biais du MSC. En conséquence, la plupart de ces secteurs sociaux conviennent que leur forte participation a permis de parvenir à des résultats précieux.

Dans l'ensemble l'évaluation des cinq années est positive si l'on considère la plupart des processus et des décisions prises par le CSA. Pour ne citer que deux exemples: les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (DVGT) mais aussi le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (CSM), qui sont tous les deux devenus de cadres de référence pour les gouvernements lors de l'élaboration de leurs politiques de sécurité alimentaire et de nutrition.

Par contre, quand on en vient à parler des „Principes rai" (investissement agricole responsable), l'évaluation des OSC est moins positive en ce qui concerne l'analyse du résultat final ni du point de vue de l'équilibre entre les victoires et les défaites dans ce texte.

Il convient de rappeler que ce processus avait débuté sur la base d'une volonté de ne pas se contenter de légitimer les principes qui avaient été rédigés par des institutions internationales sans la participation de la société civile. Le fait que le CSA ait pris la responsabilité d'engager un nouveau processus participatif sur les „rai" est déjà un succès important en soi.

Les principaux défis pour l'avenir du CSA qui ont été identifiés par les orateurs:

// La nécessité d'organiser et d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des décisions du CSA: compte tenu des luttes de pouvoir dans le contexte international, il existe un risque que le CSA soit marginalisé dans les processus d'élaboration des politiques au niveau national, régional et mondial. Le défi pour le CSA est de s'assurer que la mise en œuvre des décisions qu'il a prises soit suivie de près par un mécanisme approprié et que les instances désignées comme étant responsables de la mise en œuvre soient obligées de rendre des comptes.

Un mécanisme innovant de Suivi est nécessaire pour garantir que les décisions du CSA sont pertinentes pour les prises de décision politiques à tous les niveaux et que ces politiques font vraiment la différence pour les personnes touchées par la faim et la malnutrition. Un tel mécanisme permettra également de mieux faire connaître et renforcer l'autorité du CSA à travers le monde.

// Le CSA, en tant que plus important et plus inclusif des forum internationaux pour la promotion de la convergence, la cohérence et la coordination sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, est en permanence remis en question par d'autres processus mondiaux qui suivent des dynamiques différentes. Un exemple concret de cette volonté de contourner ou marginaliser le CSA a été le processus de préparation de la 2è Conférence internationale sur la Nutrition (CIN2). Pourquoi le CSA n'a-t-il pas été impliqués dans ce processus ? La même analyse peut être faite en ce qui concerne le Programme post-2015, en ce qui concerne les thématiques de l'alimentation et la nutrition. Quel est ou bien quel aurait du être le rôle spécifique du CSA dans ce contexte ? Le CSA n'a pas joué de rôle majeur dans la formulation des objectifs sur la sécurité alimentaire et la nutrition et Cadre stratégique mondial n'a pas servi de référence clé dans ce processus. Par conséquent, le rôle futur CSA n'est toujours pas défini.

// L'impératif de la cohérence des politiques est certainement un des défis les plus difficiles à relever pour le CSA. Néanmoins, il y a une forte réticence de la part de certains gouvernements à aborder, au sein du CSA une des questions clés pour la cohérence des politiques de sécurité alimentaire: l'impact des politiques commerciales

2_Texte repris de MSC: La Société civile à la CSA 41. Contributions et évaluations du Mécanisme de la Société Civile sur la 41è Session du Comité des Nations Unies pour la Sécurité alimentaire mondiale (CSA) 2014

sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

// Non seulement les politiques commerciales et les accords de l'OMC vont à l'encontre de manière significative de cet objectif de cohérence, mais elles influencent également de plus en plus les processus du CSA, comme on a pu le constater avec la cas des Principes „rai". Pourquoi le CSA ne participerait-il pas à la discussion sur la cohérence entre les politiques commerciales et le droit à une alimentation adéquate quand ce dernier point est au cœur du mandat du CSA?

// Les organisations de la société civile perçoivent également une résistance persistante de la part de certains gouvernements à discuter d'un certain nombre de thèmes au sein du CSA. Les mouvements sociaux et les organisations de la société civile à travers le monde travaillent sur la promotion d'un modèle alternatif de production et de consommation alimentaire, basé sur le agriculture paysanne et les systèmes alimentaires locaux. Les OSC ont identifié, à travers un vaste processus de consultation au sein du MSC, les questions prioritaires suivantes, qui devront être abordées par le CSA: la souveraineté alimentaire, le agro-écologie et des ressources génétiques

Cependant, aucun de ces thèmes n'a été pris en compte par le CSA ou comme thématique dans les rapports du HLPE.

// Les potentiels et les limitations de l'approche multi-acteurs est un sujet qui est entrain de devenir un défi majeur pour le CSA. Bien qu'il soit considéré important que tous les acteurs concernés par une thématique puissent se retrouver autour d'une même table, il y a une préoccupation croissante sur le rôle et l'influence des secteurs privés et des entreprises lors de l'élaboration des politiques publiques ainsi que leur participation aux processus qui établissent les normes des Nations Unies.

Parmi les questions clés on notera :

// le besoin urgent de cadres réglementaires obligeant les sociétés internationales à rendre des comptes et à porter la responsabilité des répercussions négatives de leurs activités sur le droit à une alimentation adéquate, sur les droits humains et sur l'environnement;

// l'impératif de distinguer clairement entre l'intérêt public et l'intérêt privé et

// les conflits d'intérêt connexes lorsque les entreprises et les fondations du secteur privé s'impliquent dans des partenariats public-privé et dans des programmes parrainés par l'ONU, motivés par le profit et les intérêts personnels.

// Enfin, une préoccupation croissante de la société civile a rapport à la manière dont le processus pour parvenir à un consensus est parfois menée au sein du CSA. On a l'impression est que certains membres du CSA utilisent le concept de consensus pour de fait obliger les autres à accepter un dénominateur commun de très faible niveau lors de la prise de décision ou alors pour empêcher un débat sur une question sensible. De telles attitudes présentent un risque réel pour le potentiel du CSA en tant qu'espace où des décisions innovantes et importantes doivent être prises afin de parvenir à une transformation politique qui permette la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

B) 10 Ans du Droit à l'alimentation

Après le Sommet mondial de l'alimentation en 1996 et son Plan d'action, des progrès considérables dans la compréhension et la mise en oeuvre du droit à une alimentation adéquate ont été réalisés, notamment grâce à deux instruments principaux: l'Observation générale N° 12 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, formulée en mai 1999 et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la Sécurité alimentaire nationale (en abrégé: Directives DAA ou RtAF en anglais), adoptées après deux années de négociations en Novembre 2004 par le Conseil de la FAO. Depuis lors, la mise en oeuvre du droit à une alimentation adéquate a fait d'énormes progrès dans certains domaines même s'il demeure sans doute encore le droit humain le plus violé sur la planète.

La réforme du CSA de 2009 a placé le droit à une alimentation adéquate au coeur de ses activités: la vision du CSA est de „lutter pour un monde libéré de la faim et dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires pour la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale . Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à une alimentation adéquate a proposé, en 2012, au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), d'organiser une session spéciale à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption des Directives DAA. La plénière du CSA a salué la proposition et a décidé de l'inclure à l'ordre du jour de la 41è Session du CSA.

Une évaluation exhaustive a été menée par des organisations de la société civile qui participent au MSC, la plupart d'entre eux étant également membres du Réseau mondial pour le droit à l'alimentation et la nutrition. L'objectif était d'obtenir un engagement renouvelé de la part des gouvernements, des Nations Unies et de la société civile afin de faire avancer la mise en œuvre du droit à une alimentation adéquate, notamment à travers le renforcement de la reddition de comptes dans le domaine des droits humains et une plus grande cohérence à tous les niveaux des politiques qui affectent la sécurité alimentaire et la nutrition.

09

Messages clés des OSC lors de la session du CSA sur les 10 ans du Droit à l'alimentation

1// La défense et la lutte pour la réalisation du droit à une alimentation adéquate sont au coeur des activités du MSC. Pour les mouvements sociaux et les organisations de la société civile, le droit à une alimentation adéquate est l'une des principales raison-d'être de la présence de la société civile au CSA: leur objectif est de promouvoir des politiques qui sont cohérentes avec les principes des droits humains, avec le fait que les gouvernement doivent être tenus responsables des violations des droits humains et que les politiques élaborées et mises en oeuvre favorisent la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate. Les OSC travaillent et luttent pour le droit à une alimentation adéquate et pour tous les droits humains dans les communautés et au niveau des pays. Elles ont lutté de par le passé pour gagner ces droits y compris au sein du CSA.

3// Les déclarations contenues dans la Cadre de décision ne peuvent être en-dessous des normes établies par les Directives pour le droit à l'alimentation elles-mêmes. Comme le précise le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition: l'approche basée sur les droits humains de la sécurité alimentaire et de la nutrition forme le cadre dans lequel s'inscrivent les Directives volontaires pour le droit à l'alimentation, le Document de réforme du CSA ainsi que le Cadre stratégique mondial.

5// Les mouvements sociaux et les organisations de la société civile ont entrepris un important travail d'analyse et de large consultation des succès obtenus, progrès réalisés, des lacunes et des défis à venir, 10 ans après la reconnaissance du Droit à l'alimentation. Le résultat de ce travail est un document de synthèse des OSC présenté lors de la CSA 41, en tant que contribution à l'évaluation générale du Droit à l'alimentation qui était prévu à l'ordre du jour. Malheureusement, les OSC ont été empêchées de présenter ce document lors de la plénière, étant donné que certains gouvernements ne voulaient pas qu'il y ait une évaluation approfondie du droit à l'alimentation dans cette session particulière.

2// La promotion de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate est au cœur du mandat du CSA. Cet objectif forme une partie essentielle du Document de réforme du CSA, de la Déclaration de Vision du CSA et de nombreuses de ses décisions prises depuis lors, y compris le Cadre stratégique mondial et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. En conséquence, toute tentative d'affaiblir le droit à une alimentation adéquate s'apparente à une tentative d'affaiblir le CSA.

4// Le rôle fondamental des titulaires de droits doit être souligné, en particulier des personnes les plus touchées par les violations du droit à une alimentation adéquate, notamment les producteurs alimentaires à petite échelle, les éleveurs-pasteurs, les pêcheurs, les paysans, les paysans sans terre, les femmes, les jeunes, les consommateurs, les populations précaires urbaines en situation d'insécurité alimentaire. Ces acteurs ne peuvent pas être mis un même pied que les acteurs du secteur des entreprises en les regroupant sous l'appellation générique de „acteurs non gouvernementaux".

6// Le processus visant à formuler la Cadre de décision a été problématique. Déjà au mois de Juillet 2014, la Cadre de décision avait été uniquement soumise au Bureau, en omettant le Groupe Consultatif (GC). Ce n'est qu'après protestations qu'un processus de commentaires a été ouvert. En Septembre, le processus a été tout aussi problématique: lors d'une discussion pendant la réunion conjointe du Bureau et du GC, aucun consensus n'a été atteint. Un Groupe des Amis de la Présidence a été créé par le Bureau, sans la participation du GC et donc sans participation de la société civile. Une telle procédure est fondamentalement exclusive et va à l'encontre des pratiques établies au sein du CSA réformé.

Évaluation de la CSA41
Résultats de la session sur le DAA (RTAF)

En dépit d'un compliqué processus d'élaboration de la Cadre de décision et après une intense réunion du Groupe des Amis de la Présidence lors de la CSA41, une version considérée comme plus positive a été approuvée par la CSA41. Du point de vue de la société civile, les engagements substantiels suivants doivent être soulignés:

Les OSC ont exprimé leur satisfaction face à cet engagement renouvelé, que le Comité à approuvé de manière consensuelle. Ce point est d'autant plus remarquable que certains pays membres du CSA ont ouvertement remis en question le fait même d'avoir une Cadre de décision sur le Droit à une alimentation adéquate et ont également tenté d'affaiblir le contenu de la boite de décision en ce qui concerne la reconnaissance d'une approche basée sur les des droits humains.

Les OSC ont exigé une formulation plus forte du texte ou bien l'inclusion d'engagements plus précis sur plusieurs points, notamment sur la reconnaissance des droits des femmes, le rôle des titulaires de droits, la cohérence droits humains et le suivi. Toutefois, ces propositions n'ont pas été acceptées en raison de l'opposition de quelques gouvernements influents.

Le CSA 41:

// réaffirme l'engagement des gouvernements à mettre en œuvre le droit à une alimentation adéquate

// encourage toutes les parties prenantes du CSA à garantir la cohérence des politiques en conformité avec les Directives volontaires pour la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

// réaffirme l'importance de respecter, protéger, promouvoir et faciliter les droits humains lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes liés à la sécurité alimentaire et la nutrition.

// s'engage à renforcer les mécanismes qui facilitent la prise de décision informée, participative et transparente dans les processus de définition et mise en oeuvre de politiques de sécurité alimentaire et de nutrition, y compris le Suivi efficace et la reddition de comptes.

// exhorte toutes les parties prenantes - lors de la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition - à donner la plus haute priorité aux populations et aux groupes les plus vulnérables, en situation d'insécurité alimentaire et souffrant de malnutrition.

// exhorte toutes les parties prenantes à intégrer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition.

C) L'intégration de la pêche et des pêcheurs au sein du CSA

Il a été demandé aux participants à la CSA 41 de "s'engager dans un débat ouvert et de fond afin de contribuer des recommandations politiques concrètes qui seront étudiées par le CSA "sur le rôle de la pêche et l'aquaculture durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition. C'était la première fois - au cours des 40 ans de son existence - que le CSA a reconnu l'importance de la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire.

Les principaux messages des OSC

// La sécurisation d'une alimentation adéquate et de la nutrition pour tous n'est pas simplement une affaire de production d'aliments en quantité suffisante. Bien plus importante est la manière dont la nourriture est produite, où elle est produite et qui la produit.

// La faim n'est pas causée par le manque de nourriture dans le monde. La faim est causée par le fait que les personnes n'ont pas accès à une alimentation nourissante.

// Le problème est le manque d'accès à la terre et aux ressources en eau pour produire de la nourriture, ou d'un manque de fonds pour acheter de la nourriture.

// Dans le cas de la pêche, ceci est en partie du à la privatisation des zones côtières et des plans d'eau ainsi qu'à la dégradation du milieu aquatique par les activités de pêche mais aussi par d'autres activités.

// Assurer la sécurité alimentaire et la nutrition adéquate pour tous exige que l'impact brutal de la pêche industrielle et de l'aquaculture soit contrôlé et atténué mais aussi que les activités qui privatisent et dégradent l'environnement aquatique soient stoppées. Il faut également donner la priorité à la pêche artisanale et aux petits producteurs en l'aquaculture ainsi que leur accorder , les moyens et la reconnaissance qu'ils méritent.

// La pêcheries et l'aquaculture ont un rôle central à jouer dans la fourniture de solutions pour répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels, aujourd'hui et à l'avenir, mais seulement si celles-ci sont développées d'une manière réglementée et raisonnable qui soit à la fois écologiquement et socialement responsable.

Les OSC participantes au CSA 41 ont préconisé que ce point inclue le fait de s'attaquer aux déséquilibres de pouvoir au sein du système alimentaire et dans toute la chaîne de valeur de la pêche. Ils ont appelé à ce qu'un soutien efficace soit apporté aux luttes des travailleurs dans l'industrie de la pêche à petite échelle afin des aider à préserver leurs moyens de subsistance et de leur permettre de nourrir leurs familles et de leurs communautés.

Un outil essentiel à cet égard sont les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PAD), à conditions d'être appliquées de manière appropriée.

Les femmes jouent un rôle particulièrement important mais largement méconnu et mal rémunéré dans le secteur de la pêche. Elles représentent au moins 50% de la population active, sont engagées dans des activités productives tout au long de la chaîne de valeur et sont largement responsables de la fourniture de l'alimentation à leurs familles.

C'est pourquoi les OSC ont appelé le CSA à accorder la priorité la plus haute aux initiatives de soutien aux femmes dans la pêche et l'aquaculture à travers des actions de discrimination positive mais aussi par une planification adéquate, une législation appropriée, la reconnaissance des droits, l'allocation de ressources et la promotion de leur contribution à la sécurité alimentaire et la nutrition.

Une bonne partie du poisson qui se retrouve dans nos assiettes a un coût social élevé. La pêche artisanale et l'aquaculture à petite échelle produisent la plupart des poissons que nous mangeons - jusqu'à 60% des quantités produits - et emploient au moins 90% de la main-d'œuvre engagée dans les activités de pêche et d'aquaculture. Malgré cela, la pauvreté et le sous-développement affectent les communautés de pêcheurs à petite échelle, les rendant vulnérables aux catastrophes naturelles et d'origine humaine, les laissant sans défense face aux activités prédatrices des sociétés agro-industrielles et les isolant socialement et économiquement des développements des marchés.

La concrétisation de la sécurité alimentaire et du bien-être nutritionnel ne doit pas se faire au détriment des droits humains des travailleurs de la pêche et de l'aquaculture ni des communautés de pêcheurs à travers le monde, dont les moyens de subsistance, les revenus, le bien-être et les perspectives d'avenir dépendent d'un accès à des ressources aquatiques saines et non dégradées.

La réalisation des objectifs nutritionnels doit aller de pair avec une approche de la production alimentaire fondée sur les droits humains. Ceci inclut la réalisation des objectifs de développement énoncés dans le document final de la Conférence Rio+20 - "L'avenir que nous voulonsT et dans l'établissement de conditions de travail décentes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture comme par exemple prévues par les conventions de l'OIT, y compris la convention sur le Travail dans l'industrie de la pêche (C. 188).

La 41è Session du CSA était donc une occasion historique de se pencher sur ces questions et pour les OSC de mettre en avant leurs points de vue et recommandations en la matière.

Qu'est ce qui figure dans la Boite de décision ? Les résultats obtenus et les lacunes constatées

Para preparar el 41º periodo de sesiones del CSA se creó un equiEn préparation de la CSA41, une Equipe spéciale a été mise en place en vue d'élaborer des recommandations qui viendraient compléter les recommandations formulées par le Groupe d'experts de haut niveau sur „Pêches et aquaculture durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition" (Rapport HLPE). L'Équipe spéciale a intégré des contributions issues du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF), du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) et du Comité International de Planification pour la Souveraineté Alimentaire (CIP).

Du point de vue de la société civile, les engagements spécifiques suivants peuvent être appréciés:

La 41è Session du CSA

// Reconnait la contribution de la pêche artisanale;

// Reconnaît la contribution spécifique de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et la nutrition.

// Promeut et soutient la mise en œuvre des "Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté" (Directives PAD), par rapport à la sécurité alimentaire et la nutrition.

// Prend en compte les exigences de la pêche artisanale dans la conception et la mise en œuvre des politiques nationales et internationales et des programmes liés à la pêche, y compris les plans d'investissement, le cas échéant.

// Soutient les organisations locales dans leurs efforts en vue de favoriser l'intégration de la pêche artisanale dans les processus décisionnels.

// Améliore la contribution des marchés de la pêche et du négoce de poissons à la sécurité alimentaire et la nutrition.

// Promeut l'inclusion de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les objectifs des politiques et des mécanismes en rapport avec les marchés de la pêche et du négoce de poissons.

// S'efforce d'éviter la mise en oeuvre de mesures politiques et commerciales qui peuvent désavantager la pêche artisanale et l'aquaculture à petite échelle.

// Promeut une juste répartition des bénéficies tout au long de la chaîne de valeur de la pêche et encourage les relations commerciales directes entre producteurs et consommateurs de poisson dans le cadre de la sécurité alimentaire.

// Se prononce en faveur d'une meilleure la protection sociale et des droits des travailleurs de la pêche et de l'aquaculture

// Encourage les mesures visant à améliorer les conditions de travail des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, y compris la sécurité en mer, la promotion de conditions de travail décentes, l'élimination du travail forcé et du travail des enfants ainsi que le développement de systèmes de protection sociale.

// Prend pleinement en compte la dimension du genre dans le secteur des pêches et de l'aquaculture

// Accorde une priorité élevée aux mesures de soutien aux femmes dans la pêche et l'aquaculture à travers des initiatives comme une planification adéquate, des mesures législatives, la reconnaissance de droits ou l'attribution de droits et de ressources ainsi que la promotion du rôle des femmes dans la pêche et leur contribution à la sécurité alimentaire et la nutrition.

// Promeut l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans la pêche et l'aquaculture, encourageant et soutenant de leur engagement et leur accès à des politiques, des investissements, des projets ainsi que des systèmes de pêche et de d'accès aux droits.

// Reconnaît le travail et la contribution des femmes pêcheurs pratiquant la pêche côtière et en eaux intérieures et appuie la protection de leurs droits dans ce contexte.

// Encourage l'intégration des questions liées à la sécurité alimentaire et la nutrition dans les politiques et programmes en rapport avec la pêche et l'aquaculture.

// Promeut la mise en œuvre des „Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale" (DVGT), reconnaissant l'importance particulière de l'article 8. 3 qui traite des terres, pêcheries et forêts utilisées et gérées collectivement.

// Promeut la participation des communautés de pêcheurs et des travailleurs de la pêche dans toutes les décisions qui influent sur leur moyens de subsistance et sur leur jouissance du droit à une alimentation adéquate telle que définie par les lois nationales.

// Promeut la protection des droits fonciers et d'usage existants ainsi que des accès existants aux ressources pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire, les communautés de pêcheurs ainsi que les peuples indigènes et tribaux, sur la base des principes énoncés par les DVGT.

Sin embargo, desde la perspectiva de las OSC el cuadro de decisiones se queda corto en los siguientes ámbitos:

// Il faudrait une formulation plus forte sur les questions des droits des femmes, des droits humains et du Suivi. Ceci a été suggéré par la société civile lors des négociations, mais a finalement été rejeté en raison de l'opposition de quelques gouvernements influents.

// L'aquaculture a été fortement promue en tant que système de production alimentaire qui serait capable de combler le déficit d'approvisionnement en poissons afin de répondre aux besoins d'une population mondiale croissante, prévue pour atteindre les 9 milliards d'humains en 2050. Toutefois, le modèle de production le plus mis en avant est un modèle industriel et qui s'appuie sur des apports élevés, intensifs et peu durables d'intrants alimentaires, de produits pharmaceutiques et autres produits chimiques, s'appuyant uniquement sur un nombre limité d'espèces, souvent carnivores et exotiques et fournissant les consommateurs par le biais de chaines logistiques à grande-échelle et agro-industrielles.

// Des modèles de production aquacole alternatifs doivent être développés, s'appuyant sur des espèces plus bas dans la chaîne alimentaire, en utilisant des systèmes non-intensifs qui peuvent être intégrés dans d'autres activités de production alimentaire détenues et contrôlées par les petits producteurs et qui fournissent les marchés locaux en produits de la pêche sains et nutritifs.

// La propagation rapide et non réglementée de l'aquaculture est une des causes de l'accaparement des terres et des océans. Ces phénomènes transfèrent l'usage et la gestion des ressources, des richesses et des ressources foncières et en eau dans le domaine public vers des opérateurs privés.

// Les pêcheurs doivent également faire face à une concurrence croissante pour l'utilisation des espaces aquatiques et terrestres de la part d'autres intérêts, y compris la production d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière ou encore les activités extractives ainsi que le tourisme de masse et la spéculation immobilière.

// Ces accaparement des terres et de l'océan par des intérêts puissants sont de plus en plus réalisés avec le soutien des banques et des fonds d'investissement à l'échelle de la planète, souvent sous le couvert d'activités de conservation environnementale.

D) Pertes alimentaires et gaspillage de nourriture

Tout comme dans le cas des pêcheries, la discussion au cours de la CSA41 a été précédée par un rapport du HLPE sur la question des pertes alimentaires et du gaspillage de nourriture (PAG - FLW en anglais).

Les principaux messages des OSC

La société civile a contribué un ensemble riche et varié d'analyses, de questions et de recommandations aux débats. Elle a fait entendre une large et incroyablement diverse gamme de points de vues et d'expériences, les voix de millions de personnes, tant producteurs que consommateurs, qui sont les plus affectées par les conditions sur le terrain et les plus mobilisés dans les luttes pour changer le système alimentaire.

Ces acteurs sont au centre de la construction de systèmes alimentaires durables - dans l'agriculture, la pêche, le pastoralisme, la cueillette ainsi que les systèmes alimentaires fondés sur les savoirs autochtones - qui se caractérisent par la diversité, l'innovation et la résilience nécessaires pour combattre et réduire les pertes alimentaires et le gaspillage (PAG-FLW).

La société civile a souligné la nécessité de promouvoir une recherche scientifique publique responsable, menée sous l'égide des agriculteurs ainsi que la collecte de données, la formulation de protocoles communs, la mise en œuvre de bonnes pratiques et la production d'informations sur les Pertes alimentaires et le gaspillage par les gouvernements, en partenariat avec les gouvernements régionaux, les autorités locales, les autres acteurs et les organismes concernés.

La société civile a également souligné la multitude de pratiques agricoles durables appliquées par ceux qui travaillent de manières respectueuse de la terre, des écosystèmes, de la biodiversité - autrement dit, ceux qui travaillent de manière agroécologique mais également les modes traditionnels de consommation qui n'engendrent pas de gaspillage.

L'ensemble du processus a été long, laborieux et complexe, nécessitant cours de plusieurs sessions de débats allant jusque tard dans la nuit, mais les OSC ont réussi à obtenir que la quasi-totalité de leur „exigences" clés soient incorporées dans le texte de la Cadre de décision qui a été ensuite approuvé à l'unanimité par la plénière de la CSA 41, le dernier jour.

Analyse des résultats de la CSA41 sur la thématique des Pertes alimentaires et du gaspillage

Voté à l'unanimité en séance plénière, le texte final de la Cadre de décision contient plusieurs victoires et points d'action qui sont pertinents tant pour le mouvement en faveur de la souveraineté alimentaire que pour le mouvement de l'économie solidaire. Ce texte peut servir de base pour les activités quotidiennes et les orientations politiques des mouvements sociaux et des organisations de la société civile:

// La reconnaissance du rôle fondamental et de la prise de décision au niveau des autorités locales. Cette reconnaissance permet aux mouvements sociaux et aux réseaux d'utiliser ce document dans leur travail au niveau local et communautaire;

// La référence, tout au long du texte, au concept de systèmes alimentaires cohérents et globaux par rapport à la question des perte alimentaires et du gaspillage est importante du point de vue de l'interdépendance de tous les aspects de la question au niveau local et d'une approche basée sur la souveraineté alimentaire;

// L'accent mis sur le besoin de projets de recherche scientifique participative sous la direction des producteurs à petite échelle et dont les retombées présentent un avantage pour les producteurs, mais aussi la nécessité d'établir des unités de transformation à petite échelle sont également des points très importants dans la lutte contre la mainmise de l'agriculture industrielle sur les systèmes alimentaires locaux durables;

// La reconnaissance de l'importance des institutions de gouvernance multi-acteurs est une référence utile pour la promotion et le renforcement du Conseil de la politique alimentaire au niveau local, niveau régional ou national;

// La référence à la possibilité pour des groupements de petits producteur de pouvoir participer à des appels d'offres publics pour la fourniture de repas scolaires est un point qui peut également être utilisé au niveau local.

// L'accord pour la mise en oeuvre d'une étude permettant de comprendre et de documenter comment les circuits alimentaires courts et l'agriculture soutenue par la communauté (AMAP) peuvent contribuer à réduire les pertes alimentaires et le gaspillage.

Par contre, les lacunes suivantes ont été identifiées dans la Cadre de décision:

// Un débordement d'éléments provenant du document stratégique sur l'investissement agricole responsable;

// Toute mention de l'agroécologie a été bloquée, sauf si elle était associée à des éléments considérés comme inacceptables par la société civile, comme par exemple des références à une „agriculture intelligente face au changement climatique" ou bien des „pratiques d'intensification durable".

// Tout au long des discussions, la société civile a tenté d'inclure toute la dynamique des pratiques alternatives mises en oeuvre par les citoyens, les producteurs d'aliments, les petites entreprises, les étudiants, et visant à modifier le système alimentaire et la manière dont les aliments sont cultivés, en favorisant une production locale, en collaborant avec d'autres secteurs et en modifiant les pratiques de consommation. Mais seuls quelques-uns de ces aspects ont été effectivement inclus dans le texte final.

// Les gouvernements du Sud ont été remarquablement absents tout au long des négociations, dû au fait que de nombreux délégués étaient engagés dans des discussions parallèles. Les idées et les voix de certains acteurs importants n'ont pas été entendues ou mises en avant. Il est donc revenu à la société civile de pousser les débats autour de certaines questions qui - bien que disposant d'un large soutien dans la population - n'ont pas toujours bénéficié d'une forte présence dans les sessions durant jusque tard dans la nuit.

Un défi majeur pour l'avenir sont les questions importantes liées à la manière d'intégrer la thématique des pertes alimentaires et du gaspillage dans l'ordre du jour du CSA et comment trouver un financement adéquat - réparti sur l'ensemble du système des Nations Unies - permettant de avancer ce travail. En ce sens, les organisations de la société civile ont exhorté le CSA de donner la priorité à la collaboration avec les Agences des Nations Unies basées à Rome (ABR) et avec les États membres en vue de planifier un programme d'action sur les pertes alimentaires et le gaspillage qui sera validé lors de la CSA42.

E) Principes pour l'investissement agricole responsable

Les principes sur l'investissement agricole responsable (rai) sont le fruit d'un processus qui s'est étendu sur près de quatre ans et qui a abouti à des réalisations importantes. En 2010, le CSA a convenu que l'investissement agricole devait être discuté au sein de l'espace inclusif du CSA plutôt que d'adopter les très controversés Principes PRAI qui avaient été développés par la Banque mondiale. Suite à cela, le CSA a reconnu que les petits producteurs, dont beaucoup sont des femmes, jouent un rôle central dans la production de la majorité des aliments consommés localement dans de nombreuses régions en développement et que ces petits producteurs et productrices sont les principaux investisseurs dans l'agriculture dans les pays en développement.
Le groupe de travail du MSC sur l'investissement agricole - mis en place lors de la réunion du Comité de Coordination à Cordoue en mai 2011, a défini deux objectifs primordiaux dans le contexte du CSA pour le travail de la société civile sur l'investissement agricole:

1// Obtenir un renforcement du soutien apporté aux producteurs d'aliments à petite échelle et à leurs modèles de production ainsi qu'un accroissement de leurs opportunités de développement. Ceci par le biais de politiques publiques, des programmes de soutien et de recherche; de prix rémunérateurs; d'un accès aux marchés nationaux grâce à une infrastructure appropriée et des solutions de crédit adaptées mais aussi le développement de la valeur ajoutée à travers la facilitation de la transformation à petite échelle, des entreprises coopératives, etc.

2// Protéger les producteurs d'aliments à petite échelle de l'emprise des grandes entreprises et projets spéculateurs, en résistant à l'accaparement des terres et aux approches agricoles basées sur les chaînes de valeur / l'agriculture contractuelle, en s'opposant aux initiatives visant à encourager l'adoption des OGM ainsi qu'aux partenariats public-privé visant à promouvoir ce type de stratégies fondées exclusivement sur la génération de profits et le retour sur investissement.

Au cours des discussions stratégiques autour de la thématique «Comment augmenter la sécurité alimentaire et l'investissement des petits exploitants dans l'agriculture» , lors de la CSA 37 en Octobre 2011, la société civile a tenté de réorienter un débat qui se focalisait avant tout sur la création d'un environnement favorable aux investissements externes pour un retour sur investissement optimal.
La Société civile a insisté sur le fait qu'il fallait en premier lieu prendre en compte les besoins exprimés par les petits producteurs eux-mêmes et écouter leurs propositions.
Cet objectif a été atteint dans une large mesure. Les décisions approuvées par la CSA37 reconnaissent la primauté de la petite production alimentaire durable et le fait que les petits producteurs sont les principaux investisseurs dans l'agriculture. Elles recommandent que les gouvernements membres et les autres parties prenantes du CSA „veillent à ce que les politiques agricoles et les investissements publics donnent la priorité à la production alimentaire et à la nutrition et augmentent la résilience des systèmes alimentaires locaux et traditionnels ainsi que de la biodiversité".

Une autre étape a été franchie en 2013 sur la base d'un rapport du HLPE sur „Investir dans l'agriculture familiale". Les décisions politiques adoptées par la CSA40 invitent les gouvernements, en coopération avec les petits producteurs et d'autres parties prenantes nationales, à développer une vision propre au pays pour l'agriculture paysanne et à la mettre en oeuvre à travers un ensemble de politiques et de budgets correspondants.
Elles préconisent de renforcer la capacité des petits exploitants à utiliser, a sélectionner, à échanger et à vendre les semences dont ils ont besoin. Elles appellent à renforcer la recherche participative associant les connaissances traditionnelles avec les résultats de la recherche scientifique. Elles soutiennent le développement de marchés rémunérateurs pour les petits exploitants et les communautés rurales et reconnaissent l'importance des systèmes alimentaires locaux.
Malgré cela, l'emprise dominante des règles et modèles du commerce international ainsi que la mise au second plan des préoccupations de sécurité alimentaire s'est poursuivie, même s'il a été reconnu que les contraintes rencontrées par les petits exploitants en ce qui concerne les réglementations sanitaires et phytosanitaires devaient être prises en compte.

La négotiation des principes RAI

C'est dans ce contexte, que la société civile a décidé de s'engager intensément et de manière constructive dans les négociations sur les Principes pour l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (les Principes).
La société civile a développé ses positions sur l'investissement agricole responsable par le biais de vastes consultations dans les secteurs sociaux et les régions du MSC en 2013 et 2014, ainsi que par la participation aux consultations formelles du CSA.
Avant le début des négociations proprement dites, la société civile a élaboré sa position sous la forme de six points - énoncés ci-dessous - qui ont été partagés avec le Groupe de travail à composition non limitée en Avril 2014.
Les OSC ont souligné que, pour être considéré comme étant responsable, un investissement dans l'agriculture doit:
// Être ancré dans un cadre fondé sur les droits.
// Clairement reconnaître les petits producteurs et les travailleurs des secteurs agricole et agro-alimentaire comme principaux investisseurs dans l'agriculture.
// Inclure un engagement à créer des conditions de travail décentes et à respecter les droits des travailleurs ainsi qu'éliminer toutes les formes de discrimination contre les femmes.
// Soutenir les systèmes de production agro-écologiques gérés par les paysans ainsi que les systèmes alimentaires et les marchés locaux. Il doit défendre l'accès à et le contrôle par les population des terres, des forêts, de l'eau, des semences et de la pêche.
// Donner la priorité à des politiques publiques efficaces et des investissements qui soutiennent et défendent les petits producteurs, les travailleurs des secteurs agricole et agro-alimentaire et les systèmes alimentaires locaux.
// Accorder un rôle important aux États dans le Suivi des Principes d'une manière inclusive.
À toutes les occasions et dans toutes les réunions, les OSC ont souligné que l'investissement responsable ne peut relever d'initiatives ou bien soutenir des initiatives qui ont pour conséquence l'accaparement des terres, de l'eau et

des ressources naturelles. Ces accaparements doivent être condamnés et les Principes doivent être un instrument clé pour mettre fin l'accaparement des ressources naturelles actuellement en cours.

Analyse des Principes "rai" dans leur forme approuvée

Lors du Forum annuel MSC qui a précédé la CSA41, la société civile a analysé le document final négocié afin d'établir dans quelle mesure il répond aux six points clés détaillés ci-dessus.

Les OSC se sont félicités que les principes incluent les points positifs suivants:

// Respect des conditions de travail décentes et des droits des travailleurs.

// Élimination de la discrimination envers les femmes.

// Gouvernance et reddition de comptes.

// Reconnaissance des rôles importants des petits producteurs et des travailleurs des secteurs agricole et agro-alimentaire dans l'investissement agricole.

// Reconnaissance de l'importance de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

Malheureusement, les principes comportent des lacunes et ne formulent pas les engagements clairs ni les recommandations cohérentes nécessaires :

// Les références aux droits humains sont affaiblies par des références répétées au fait que les droits doivent être subordonnés aux accords commerciaux et aux règles du libre-échange.

// Le qualificatif relatif au consentement préalable libre et éclairé est une reculade par rapport à la norme universellement reconnue concernant les droits des peuples autochtones.

// La reconnaissance du rôle vital de petits producteurs dans l'investissement et la sécurité alimentaire est uniquement nominale, le reste du document insiste avant tout sur l'importance de faciliter des investissements à grande échelle.

// Les principes ne reconnaissent pas que les différents systèmes de production ont des impacts spécifiques sur l'environnement, une omission qui va permettre aux pratiques agricoles néfastes de se perpétuer en se cachant derrière le label „d'investissement responsable"

// Les questions portant sur l'accaparement de la terre, de l'eau et les ressources étaient l'impulsion motrice derrière les Principes, mais le document refuse de les nommer et n'offre aucune protection à ceux qui luttent sur le terrain contre ces accaparements.

// Les Principes n'accordent aucune priorité aux politiques publiques et minimisent systématiquement les responsabilités des États.

// Les Principes réduisent les activités de Suivi au niveau national à de simples mesures d'évaluation, sans vraiment adresser les problèmes.

En outre, contrairement aux Directives sur le foncier, qui détaillent des principes de mise en œuvre qui doivent être respectés par toutes les parties prenantes, les Principes permettent aux parties prenantes de choisir et de n'appliquer que les mesures qui leur conviennent.

Les critiques de la société civile sont disponibles sur le site Web du MSC, à l'adresse : http://www.csm4cfs.org/default.asp?l=fre&cat=14&cattitle=csa_41&pag=51&pagtitle=principios_iar

Le principal problème, cependant, est que le document place les intérêts des grandes entreprises avant ceux des petits producteurs, des travailleurs des secteurs agricole et agro-alimentaire ou encore des populations les plus vulnérables face à la famine. Ce document sera donc inefficace pour stopper l'accaparement des terres et de l'eau. Une inquiétude majeure de la société civile réside dans le fait que, tout au long du document, il est expliqué de manière répétée que les exigences des droits humains doivent céder le pas vis-à-vis des intérêts du commerce et du libre-échange.

Défis pour l'avenir:

Les organisations de la société civile vont poursuivre leur engagement vis-à-vis de la mise en oeuvre des Principes en mettant en place des actions de Suivi de la manière dont ils sont appliqués. Les OSC collecteront et documenteront les réussites et les défis dans l'investissement agricole responsable et les porteront à l'attention des acteurs du CSA. L'achèvement des négociations et l'adoption par le CSA du document sont des étapes importantes dans notre lutte et notre engagement en faveur de la conception et la mise en oeuvre de politiques publiques et réglementations appropriées qui favorisent des investissements durables réalisés par les producteurs à petite échelle et les travailleurs des secteurs agricole et agro-alimentaire mais qui permettent aussi de contrecarrer les abus par les investisseurs à moyenne et grande échelle.

15

CONTRIBUTIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX PROCESSUS DU CSA EN 2015: PRÉPARATION DE LA CSA 42

A) Cadre d'action pour la sécurité alimentaire lors des situations de crise prolongée

Le Groupe de travail du MSC sur les crises prolongées a été très activement impliquée dans le processus du CSA sur les Crises prolongées depuis sa matérialisation en 2012. Etant membre du Comité de pilotage du CSA et de l'Equipe de soutien technique ainsi qu'à travers sa participation aux consultations électroniques, aux réunions du GTCNL et à la Consultation mondiale en Ethiopie, le Groupe de travail du MSC a pu contribuer de manière importante au processus de préparation du Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des situations de crise prolongée (A4A) apportant la diversité de ses expériences, ses opinions, ses convictions et faisant entendre la voix et connaître les besoins des communautés vulnérables lors des situations de crises prolongées.

Alors que le Programme A4A devait être approuvé lors de la CSA 41, les longues discussions lors des négociations de Juillet 2014 ont rendu impossible la finalisation du Programme A4A en 2014. Un projet révisé de ce qui est désormais appelé Cadre d'action du CSA pour combattre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées (CSA-FFA) a été publié en Décembre 2014.

La réunion du Comité de coordination du MSC en Octobre 2014 a défini l'Axe de travail sur les crises prolongées comme étant prioritaire pour le MSC en 2015 et a affirmé qu'un soutien total devra être apporté au Groupe de travail sur les crises prolongées au cours de cette dernière période du processus de négociation.

A cet effet, une série d'activités ont été menées dans les premiers mois de 2015, y compris un atelier stratégique du Groupe de travail du MSC et un événement public organisé par le MSC avec des voix de la société civile issues des pays en situation de crises prolongées, évènement qui a réuni de nombreux membres et participants du CSA. Le MSC a également participé aux réunions du GTCNL sur le Cadre d'action FFA; il a fourni des contributions écrites aux nouveaux avant-projets, organisé de réunions bilatérales avec les acteurs du CSA et enfin a préparé et a participé aux négociations finales des 7-8 et 18-22 mai 2015.

Le cadre d'action ffa a été adopte lors de la session du csa42, les 12-16 Octobre 2015.

Les principaux aspects de l'évaluation du Cadre d'action FFA par les OSC:

Le Groupe de travail du MSC s'est engagé de manière active et hautement motivée au cours de ces trois dernières années d'élaboration et de négociation du Cadre d'Action pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les situations de Crises prolongées .

Tout au long du processus, la délégation des OSC est parvenue à négocier avec succès avec les États, les agences des Nations Unies basées à Rome, le secteur privé et d'autres intervenants spécialisés, obtenant de grands progrès au cours d'un effort étalé sur trois ans dans le but de définir des normes plus appropriées pour des actions concertées sur le terrain et pour les agences de toutes les parties impliquées dans situations actuelles - et probablement futures - de crises prolongées.

Le GT MSC se félicite que de nombreuses préoccupations fondamentales ainsi que d'importantes propositions de la société civile aient été acceptées et incluses dans le texte, parfois après de longs débats. À cet égard, le GT MSC souligne la liste suivante de réalisations qui sont désormais incluses dans les différents chapitres du projet final d'un document-cadre traitant spécifiquement des questions d'insécurité alimentaire lors des crises prolongées. Le Groupe de travail du MSC souligne également les lacunes du document et insiste sur les défis qu'il faudra relever à l'avenir.

Le caractère du document

// Le Cadre d'action FFA part d'une approche holistique et d'une compréhension globale ainsi que d'un examen des racines et des causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la sous-nutrition, mais sans restreindre le champ d'application à la seule question de la résilience.

// Le Cadre d'action FFA s'appuie sur une approche basée sur les droits humains qui doit orienter toutes les mesures prises pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle lors des crises prolongées. Le Cadre FFA doit compléter les approches humanitaires et de développement.

// Le concept de prévention est désormais bien établi dans l'ensemble du document, notamment grâce au fait que les délégués du MSC ont insisté pour son intégration dans tous les paragraphes pertinents.

Introduction

// Inclusion de la notion d'occupation étrangère comme étant une cause fondamentale de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans les zones de crises et comme étant une situation qui nécessite une attention tout particulière quand il s'agit de garantir un accès sécurisé et sans entraves aux mesures d'aide humanitaire et alimentaire

// Inclusion du changement climatique comme étant une cause sous-jacente de l'insécurité alimentaire et la malnutrition

// Identification claire des principales raisons de l'échec des politiques et des programmes dans les situations de crise prolongées, y compris l'affaiblissement des capacités locales, des institutions et des priorités établies par des interventions dictées de l'extérieur; un manque d'engagement dans le soutien des producteurs alimentaires à petite échelle et des conflits d'intérêt directs dans le domaine commercial, politique et institutionnel

Parties prenantes

// Veiller à ce que toutes les parties prenantes soient clairement énumérées dans le Cadre FFA

// Ajout des mots „ou ayant un impact" dans le texte d'introduction: „Le cadre est destiné à toutes les parties prenantes qui peuvent jouer un rôle dans l'amélioration de la sécurité alimentaire ou ayant un impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les crises prolongées ..."

// Reconnaissance du rôle central des petits exploitants, bien que les délégations d'Etat ont fait de la résistance sur ce point, ajoutant la formulation „sans terre" à sa définition dans la note de bas de page concernée.

16

Réalisation dans les principies du Cadre d'Action

Principe 1

// Intégration de politiques qui favorisent les systèmes alimentaires locaux en tant que principaux composants du soutien à la résilience, y compris par le biais d'approvisionnement local et de mise en place de réserves alimentaires locales
// Suppression d'un paragraphe qui encourage l'adaptation durable pour le déplacement de personnes et ajout d'un paragraphe un qui prend en charge des solutions durables en général, y compris le retour au lieu d'origine, si possible

Principe 2

// Le MSC a réussi à inclure une insistance sur l'importance des règlementations relatives à la sécurité alimentaire, ainsi que la nécessité de renforcer la capacité et la participation des organisations de producteurs locaux de denrées alimentaires et d'associations locales de consommateurs pour améliorer la sécurité alimentaire lors de crises prolongées

Principe 3

// Intégration des principes de cohérence avec le cadre juridique international relatif aux droits humains, l'interdiction d'utiliser l'alimentation comme moyen de pression politique ou économique et obligation de ne pas adopter des mesures unilatérales contraires au droit international, notamment la Charte des Nations Unies, ou bien des mesures qui mettent en danger la sécurité alimentaire et nutritionnelle, comme indiqué par la Déclaration de Rome de 1996

Principe 4

// La pleine reconnaissance que les États doivent respecter pleinement leurs obligations en matière de droits humains en vertu du droit international en vue de parvenir à la réalisation progressive du Droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
// L'obligation de respecter et de garantir le respect du Droit International Humanitaire
// Les Etats, les parties impliquées dans le conflit et les autres parties prenantes doivent étudier l'impact de leurs politiques et de leurs actions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans d'autres régions et pays touchés par des crises prolongées et envisager des actions appropriées pertinentes
// La reconnaissance du besoin de protection spéciale pour les peuples autochtones impactés par, ou bien menacés par des crises prolongées

Principe 5

// L'obligation de garantir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles à l'appui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les situations de crise prolongée, comme cela a été reconnu par les instruments juridiques internationaux pertinents, en particulier la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

Principe 6

// La reconnaissance de la nécessité d'analyser et d'examiner les déterminants sous-jacents de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et l'importance que ces analyses soient menées par les pays eux-mêmes

Principe 7

// La reconnaissance de la nécessité pour les pays touchés de disposer de programmes et obliger les partenaires de coopération à travailler par le biais des institutions nationales afin de prévenir le risque que ces institutions soient sapées dans leur existence ou bien que se mettent en place des systèmes parallèles

Principe 8

// La reconnaissance de la nécessité de mesures de réduction et d'allègement de la dette comme mesure clé pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les crises prolongées

Principe 9

// L'importance du lien entre la construction de la paix et les droits fonciers: **"**Toutes les parties prenantes, dans tous les types de crises prolongées, doivent - en vertu du droit international - prendre des mesures en vue de respecter les droits existants des populations impactées ou bien menacées. Respecter leur capacité à accéder à et à utiliser leurs ressources naturelles**"**

Principe 10

// Rétablissement de la référence aux Directives du CSA sur la gouvernance responsable des régimes fonciers, pêches et forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (DVGT) et aux Directives de la FAO sur la pêche artisanale durable, en insistant sur le respect des droits fonciers légitimes des individus, agriculteurs, petits exploitants, producteurs d'aliments à petite échelle, peuples autochtones et les populations impactées ou menacées par les crises prolongées

Défis et omissions

// Le plan d'action original a été remplacé par une autre version, plus courte, plus diluée intitulée „Dissemination, Use and Learning". Les mots „application" et „mise en œuvre" sont utilisés dans d'autres parties du document, mais pas dans cette dernière.
// Bien que l'engagement pour le Suivi soit reconnu dans d'autres parties du document, il y avait une forte réticence de la part des gouvernements vis-à-vis du fait d'ajouter le Suivi à la présente section.
// Il n'y a aucune section sur les rôles et les responsabilités, comme cela était le cas dans les grandes décisions précédentes du CSA précédents sur la gouvernance foncière ou bien l'investissement agricole responsable.
// Il n'a pas été possible de faire référence explicite aux „obligations extraterritoriales"; Cependant la déclaration suivante a été incluse dans le Principe 4: „Les Etats, les parties impliquées dans le conflit et les autres parties prenantes doivent étudier l'impact de leurs politiques et de leurs actions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans d'autres régions et pays touchés par des crises prolongées et envisager des actions appropriées pertinentes".
// Il n'a également pas été possible d'inclure, en tant que tel, une référence au principe du „Ne pas nuire". Cependant, une déclaration a été incluse au Principe 8:
Tout doit être fait pour s'assurer que les interventions en rapport avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle n'exacerbent pas des tensions ou conflits existants".
// Il n'est fait aucune référence aux concepts de l'agroécologie et la justice transitionnelle, en raison de la forte opposition de certaines délégations. Aucune référence n'est faite à la couverture maladie universelle et aux objectifs de la nutrition de l'Assemblée mondiale de la Santé, en raison de l'opposition de plusieurs délégations.

En dépit de ces lacunes, le GT MSC considère le Cadre FFA ainsi que tous les éléments essentiels énumérés ci-dessus comme représentant une réussite majeure. Le principal défi qui reste à surmonter est la suite à donner.

La voie à suivre

Le GT MSC sur les crises prolongées suggère de concentrer désormais nos énergies et discussions sur les étapes à mettre en oeuvre pour assurer la réalisation, l'utilisation et le Suivi du Cadre d'action FFA au niveau national, régional et international. Cela inclut les défis et les tâches suivantes:
// Définir les rôles, les responsabilités et les actions clés qui doivent être prises par les parties prenantes dans des contextes différents, en soulignant l'importance de placer au centre des mécanismes de planification et de mise en œuvre, les communautés en situation de crise.
// Discuter de la manière dont le Cadre d'action FFA peut être utilisé pour orienter des politiques et des actions plus efficaces au niveau national et régional
// Définir les rôles, les responsabilités et les actions clés qui doivent être prises par les parties prenantes dans des contextes différents, en soulignant l'importance de placer au centre des mécanismes de planification et de mise en œuvre, les communautés en situation de crise.
// Discuter de la manière dont le Cadre d'action FFA peut être utilisé pour orienter des politiques et des actions plus efficaces au niveau national et régional
// Établir un processus pour le Suivi, l'évaluation et l'analyse de l'application et de l'impact de la FFA.

B) Suivi des décisions du CSA

Le document de réforme du Comité pour la sécurité alimentaire mondiale (CSA) définit la promotion de la reddition de comptes, en particulier à travers un mécanisme de suivi innovant, comme étant l'une des six principales fonctions du CSA. Or, six ans après la réforme du CSA, la mise en place d'un tel mécanisme de Suivi est toujours en suspens.

Le groupe de travail du MSC à contribué au Groupe de travail à composition non limitée du CSA (GTCNL CSA) toutes ces dernières années, en essayant de faire en sorte que le CSA se conforme à son mandat tel que défini dans le document de réforme de 2009 concernant le Suivi et la Reddition de comptes. Ce mandat a été réaffirmé par la Décision de la CSA 41 sur le suivi.

En Novembre 2014, le Groupe de travail du MSC sur le Suivi a organisé un un atelier pour élaborer des propositions spécifiques pour la mise en œuvre des Décision lors de la CSA 41. Après cet atelier, une proposition préliminaire pour le Suivi des décisions et recommandations du CSA a été élaborée par le Groupe de travail du MSC puis - le 30 Avril, présentée aux membres et aux participants du CSA ainsi qu'au GTCNL Suivi lors d'une réunion ouverte. Une version révisée de cette proposition de la société civile a été présentée et discutée par le GTCNL lors de sa réunion du 1er Juin. Pour la réunion suivante, le Brésil et le MSC ont soumis une proposition conjointe pour le projet de Cadre de décision incluant des éléments clés pour la construction d'un cadre de suivi significatif des décisions et recommandations du CSA, en incluant les questions pour lesquelles un soutien avait été exprimé lors de la précédente réunion du GTCNL.

Essentiellement, la proposition exige:

// Un engagement clair de continuer à développer des mécanismes innovants pour le Suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des actions convenues par le CSA

// Une approche participative pour des évaluations de l'efficacité de CSA qui soient détaillées et volontaires au niveau des pays. Ceci implique que des termes de référence et une méthodologie soient élaborées pour les pays pilotes, en consultation avec les pays qui ont exprimé leur intérêt à participer sur une base volontaire.

// De réaliser des événements annuels de Suivi au niveau mondial, dans le cadre des sessions du CSA, dans la limite des ressources disponibles, en commençant en 2016 avec un événement thématique lors de la CSA 43 afin de rendre compte des expériences et des leçons apprises ainsi que évaluer les progrès accomplis dans l'utilisation et la mise en oeuvre des principaux résultats du CSA, en commençant par les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

// D'encourager les acteurs du CSA à organiser des événements de Suivi au niveau national et régional pour évaluer les progrès accomplis dans l'utilisation et l'application des recommandations politiques du CSA et de demander au GTCNL Suivi de développer, avec le soutien du Secrétariat du CSA, les termes de référence de base pour l'organisation de ce genre d'événements au niveau régional et national.

Malheureusement, lors de la réunion suivante du GTCNL, le 7 Juillet, ces propositions ont rencontré de fortes objections de la part de certaines délégations. Le MSC a exprimé son mécontentement face à cela et a clairement indiqué lors de la réunion du GTCNL, ainsi que lors de la réunion conjointe du Bureau / Groupe consultatif du CSA, que la société civile ne soutiendra pas un Cadre de décision sur le Suivi, qui repousse encore une fois à plus tard la mise en oeuvre d'un Mécanisme de Suivi du CSA.

Après trois années d'engagement intense, le Groupe de travail du MSC sur le Suivi note avec une grande préoccupation que le CSA n'a pratiquement pris aucune mesure importante pour l'élaboration d'un mécanisme de suivi de ses décisions et recommandations. Les OSC ont expliqué en détail que la proposition, telle que présentée lors de la 42e session du CSA, était insuffisante. Pour cette raison, nous avons proposé d'ajouter des éléments cruciaux au projet de cadre de décisions. Nous nous félicitons que la 42e session du CSA ait décidé de modifier le cadre de décisions dans ce sens et de prendre d'importantes mesures vers un mécanisme de suivi intégral, y compris par la promotion d'événements nationaux, régionaux et mondiaux consacrés au suivi, et notamment une session mondiale de suivi sur la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts lors de la 43e session du CSA.

C) Forum de haut niveau sur la mise en relation des petits exploitants avec les marchés

La 40è Session du Comité sur la Sécurité alimentaire mondiale (CSA) a pris la décision d'organiser en 2015 un Forum de haut niveau sur la mise en relation des petits exploitants avec les marchés dans le but de rassembler un large éventail de parties prenantes concernées en vue de renforcer la coordination et la cohérence entre les initiatives et les programmes tout en assurant des liens avec les travaux précédents du CSA comme par exemple le Rapport HLPE de 2013 sur „Investir dans la petite agriculture pour la sécurité alimentaire" ainsi que des décisions connexes du CSA. La question des marchés avait été identifiée par le MSC comme étant particulièrement importante et porteuse de controverses : en ce sens elle mérite d'être abordée plus en profondeur par le CSA.

En Septembre 2014, le Secrétariat du CSA préparé les Termes de référence pour le processus, et une „Equipe spéciale" (TT) a été créé, composée de membres du Secrétariat du CSA ainsi que de points focaux des unités techniques pertinentes au sein de la FAO, du FIDA et du PAM. Au cours de la réunion du Bureau / Groupe consultatif en Septembre 2014, les membres du GC MSC ont analysé de manière critique ces TDR, qui ont notamment échoué à assurer une participation effective des organisations de petits producteurs dans l'élaboration et la préparation du Forum.

Par ailleurs ces TDR prévoyaient une période préparatoire trop courte. Ils ont lancé un appel au Bureau pour que celui-ci corrige cette situation en ouvrant immédiatement la participation à l'Equipe spéciale aux membres du GC, y compris les OSC, avec une attention particulière portée aux représentants des organisations de petits producteurs.

Après plusieurs interventions du MSC, le Bureau a finalement décidé, à la fin Novembre 2014, d'ouvrir la composition de l'Equipe spéciale et d'y inclure un représentant du MSC ainsiq qu'un représentant du MSP. À cette date le travail avait déjà fortement progressé au sein de l'Equipe spéciale sur les quatre documents principaux: le calendrier du processus de préparation, les grandes lignes du document de référence, le projet d'ordre du jour et la liste d'éventuels orateurs possibles.

Les membres du GC MSC ont donc demandé à la Présidence du CSA et au Bureau / GC de revoir le planning des opérations afin de permettre aux

organisations de petits agriculteurs et autres groupes de la société civile de participer de manière significative au processus.
Le calendrier a été légèrement révisé, mais sans pour autant changer la date du Forum de haut niveau, prévue pour le 25 juin 2015
Un délégué du MSC a participé à l'équipe technique, qui a préparé le document référence et les propositions pour l'ordre du jour et de la méthodologie du FHN. Les contributions du MSC ont contribué à l'élaboration du document de référence, accentuant l'importance des marchés locaux «invisibles» ainsi que le rôle joué par les politiques publiques comme par l'exemple la commande publique et les appels d'offres publics. Il a aussi permis la sélection des études de cas présentées à la fois dans le document et lors du FHN. Ces propositions ont été présentées lors de plusieurs réunions conjointes du Bureau du CSA et du Groupe consultatif, les membres du MSC au sein du Groupe consultatif contribuant par ailleurs au processus général avec des commentaires et des suggestions.
Le 24 Juin, un atelier préparatoire du MSC a été organisé en présence de plus de 40 organisations de la société civile. Après une journée entière de partage de l'information et de discussions, les participants ont convenu des principaux messages que la société civile allait présenter lors du Forum de haut niveau du CSA consacré à la „Mise en relation des petits exploitants avec les marchés", qui s'est tenu le 25 Juin 2015, au siège duFAO.

Ces messages sont les suivants:

// Les marchés ne peuvent être séparés des droits de l'homme. Le Droit à l'alimentation, les droits des petits exploitants, les droits des peuples autochtones, les droits des femmes.
// Les petits exploitants organisent la majeure partie du marché. 70% de l'alimentation dans le monde est produite par les petits producteurs et est consommée par 5 milliards de personnes qui se la procurent sur des marchés contrôlés par les petits exploitants. Les chaînes de valeur commerciales et la grande distribution ne représentent qu'une part minimale des flux alimentaires.
// Il existe un manque de données probantes et de statistiques sur ces marchés "invisibles", et malgré le fait qu'ils représentent la principale manière pour les gens de se procurer leur l'alimentation. Il est essentiel que ces marchés soient rendus visibles et qu'ils soient organisés comme étant la base de la sécurité alimentaire.
// Il y a un manque d'évaluation et d'analyse probante de l'impact qu'ont sur les petits exploitants, sur la sécurité alimentaire et sur le droit à l'alimentation les approches dominantes de la chaine de valeur agro-industrielle ainsi que de l'efficacité d'instruments comme les PPP (Partenariats Public-Privé) ou bien l'agriculture contractuelle. Il est important de remédier à ce manque d'informations probantes.
// Le CSA est un espace consacré la promotion de la sécurité alimentaire. Il ne travaille pas à promouvoir la croissance économique pour elle même.
// Les politiques publiques doivent répondre aux besoins de la population: garantir des prix stables, rémunérateurs et équitables; défendre les plus vulnérables contre les risques croissants découlant de la volatilité des prix des denrées alimentaires et le changement climatique par le biais d'instruments tels que les réserves publiques de céréales et des politiques d'approvisionnement favorables; promouvoir les investissements dans les petites exploitations agricoles agroécologiques, la transformation et la commercialisation à petite échelle qui sont sous le contrôle des petits producteurs eux-mêmes.
// Le rapport de la CSA 41 formule un certain nombre de suggestions concernant les politiques publiques, qui ne doivent pas être oubliées
// Les petits exploitants ne sont pas de simples entrepreneurs dans l'agriculture, ce sont des acteurs sociaux et culturels et non pas uniquement des acteurs économiques motivés uniquement par l'appât du gain. En conséquence, la logique de gestion de leurs marchés est également différente
// Promouvoir les systèmes alimentaires locaux comme base de la souveraineté alimentaire. Il existe de nombreux exemples positifs de marchés contrôlés par les populations au niveau local. Il est important de travailler avec les autorités locales et de favoriser les liens entre populations rurales et urbaines.
// Les marchés ne sont pas que des lieux d'échange de valeur. Les marchés locaux / autochtones sont liés à la terre, à l'identité, à la spiritualité, à la culture et au territoire, entre autres aspects.
// Les femmes souffrent de multiples formes de discrimination et elles sont souvent tenues à l'écart ou marginalisés dans les organisations de marché existantes et ce pour plusieurs raisons. Les femmes sont également soumises de manière disproportionnée à la charge de soins/tâches ménagères/garde d'enfants non rémunérés. Les femmes ont besoin d'interventions et de politiques ciblées spécifiques pour obtenir un espace pour leur participation dans les marchés afin de permettre leur autonomisation économique, sociale et politique.
// Les jeunes agriculteurs doivent être impliqués par le biais de politiques spécifiques qui facilitent leur accès au secteur agricole.
Le travail sur ce sujet crucial sera poursuivi et développé par le CSA, comme prévu dans le Programme de travail pluri-annuel (PTPA). L'Équipe spéciale continuera de recueillir des données supplémentaires sur la question, en se basant également sur les résultats du Forum de haut niveau du CSA. Un groupe de travail ad hoc à composition non limitée (GTCNL) se réunira en 2016, pendant deux jours aux alentours du mois de Juin, pour discuter de manière approfondie des recommandations stratégiques qui devront être approuvées par la CSA 43 en Octobre 2016.

D) L'Eau pour la sécurité alimentaire et la Nutrition

Le Groupe de travail du MSC sur l'Eau a été créé en Avril 2015, avec la tâche spécifique d'articuler les positions de la société civile au sein du processus du CSA visant à formuler des recommandations poltiques sur la question de l'Eau. Ce processus a débuté après la présentation du rapport HLPE sur „L'eau pour la sécurité alimentaire et la nutrition", à la mi-Mai 2015. Depuis lors, le Groupe de travail a rédigé et présenté des positions et des contributions au premier et deuxième avant-projet du Cadre de décision sur cette thématique, qui sera discuté, négocié et approuvé par la CSA 42.

Le projet de Cadre de décision doit tenir compte de la liste des recommandations formulée dans le rapport HLPE. D'une manière générale, les OSC se félicitent du rapport HLPE sur l'Eau et les recommandations qu'il formule, le considérant comme un effort très positif et complet et formant donc une base prometteuse pour le processus de formulation politique au sein du CSA.

Toutefois, les discussions de ces derniers mois ont également montré que les principales préoccupations et demandes des organisations de la société civile rencontrent une forte opposition de la part de certaines délégations.

Les principales préoccupations du groupe de travail du MSC sur l'eau sont:

Droit humain à l'eau

// Il y a une forte tendance parmi les gouvernements à vouloir réduire le Droit à l'eau à un simple droit à l'eau potable et à l'assainissement. La société civile a demandé que la décision du CSA reflète une vision plus large du droit à l'eau et de l'indivisibilité des Droits humains. La réalisation du Droit à l'eau est essentielle pour la réalisation de nombreux autres Droits humains, étant donné que le Droit à l'eau incorpore de nombreuses dimensions et est en relation avec d'autres Droits et thématiques. L'interprétation officielle du Droit à l'eau, dans l'Observation générale n°15 avec ses liens avec les Droits à la terre, à l'Alimentation, à la Santé et à la Nutrition souligne cette dimension plus large, en particulier pour les droits à l'alimentation, la santé et l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles. Il existe un besoin général d'harmoniser la formulation du Cadre de décision avec le cadre des Droits humains. En tout cas, la Société civile ne peut pas accepter une formulation relative aux Droits humains qui serait en-dessous des normes déjà convenues par l'ONU dans ce domaine.

"Intérêts des usagers"

// Lorsque nous discutons de „l'intérêt des usagers" nous devons être clairs sur ce à quoi nous donnons la priorité et sur le fait que nous discutons de «Droits» et non d'intérêts. Les usagers ne sont pas tous au même niveau. Il est essentiel que soulignions encore plus le fait que le document doit cibler en premier lieu et accordupriorité aux communautés vulnérables et marginalisées.

Les approches territoriales vs les approches Paysage

// Le territoire est un concept issu de l'expérience des peuples autochtones et qui est de plus en plus employé dans d'autres domaines. Les approches territoriales de la gouvernance se focalisent moins sur un point de vue technique, mais plus sur une planification holistique et non sectorielle de la gestion des ressources avec une composante humaine clairement établie - c'est également un concept qui transcende les frontières nationales.

Les politiques publiques et les investissements publics

// Quand on parle d'investissements il faut clairement établir qu'il existe différents types d'investissements et que dans nos discussions nous devons mettre l'accent sur les investissements publics. L'eau est un bien public et la protection des populations les plus marginalisées passe par la mise en oeuvre de politiques publiques adéquates, par opposition à des investissements privés qui ont une motivation distincte, axée avant tout sur la génération de profits.

Partenariats public-privé (PPP)

// Le texte laisse entrendre que les PPP font partie des bonnes pratiques qu'il faut promouvoir, mais nous ne disposons pas de données probantes ou d'exemples de Bonnes pratiques qui apportent la preuve de l'impact positif des PPP. Au contraire, nous avons beaucoup d'éléments probants qui mettent en évidence les impacts négatifs sur les communautés de ce genre de partenariats - il n'y a aucun avantage à inclure ce point.

Les travailleurs agricoles et le Droit à l'eau sur le lieu de travail

// L'accès à l'eau potable sur le lieu de travail est fondamental pour les travailleurs agricoles. Malheureusement, la réalité est que cet accès n'est pas assuré pour des millions de travailleurs, en particulier dans les plantations.

Résilience, eau et agroécologie

// Le rôle des systèmes alimentaires locaux, des petits producteurs et des approches agroécologiques est fondamental pour le renforcement de la résilience.

L'eau comme moyen de pression économique et sociale

// Le CSA a déjà reconnu dans des documents antérieurs que l'alimentation ne doit pas être utilisée comme un moyen de pression économique et sociale. Ceci est également vrai pour l'eau et est extrêmement pertinent pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

La gouvernance participative,

// Dans toute discussion sur la gouvernance et la consultation, les normes relatives aux Droits humains doivent également être appliquées et mentionnées dans le document, notamment le principe du Consentement libre et éclairé préalable pour les peuples autochtones.

Tarification de l'eau

// Nous nous opposons fermement à toute forme de tarification de l'eau ou de rationnement pour les communautés; cela pourrait interdire l'accès à l'eau pour les populations les plus marginalisées. Nous partageons le point de vue que l'eau a une valeur et qu'il faut mettre en place des mesures pour garantir que les grands utilisateurs d'eau, comme par exemple les entreprises, contribuent au coût réel de leur extraction/exploitation de l'eau.

// L'emploi du terme „prix" réduit la valeur de l'eau à sa seule valeur économique, ignorant sa valeur sociale, culturelle et spirituelle.

Suivi de de la thématique Eau au sein du CSA

// Même si le CSA n'est pas un organe exécutif, la question de l'eau doit continuer à être discutée au sein du CSA, étant donné son importance pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition. Le Cadre de décision devrait être formulé de manière plus insistante sur ce point, notamment par rapport au projet actuel. Le CSA devrait au moins encourager ses membres à mettre en œuvre la décision et à fournir des orientations plus détaillées.

E) Programme de travail pluriannuel du CSA (PTPA) 2016-2017

En février, le GTCNL du CSA sur le programme de travail pluriannuel a lancé une consultation auprès de tous les secteurs sociaux du CSA concernant la hiérarchisation des thématiques que devra traiter le CSA au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

Le MSC a également lancé une vaste consultation auprès de tous les secteurs et sous-régions par le biais du Comité de coordination, qui y joue un rôle de facilitateur. A l'issue de ces travaux, le MSC a convenu de:

// Réaffirmer les priorités qui ont déjà été définies lors du processus de consultation en 2012/23 mais qui n'ont malheureusement pas été prises en compte par le CSA, à savoir: l'agroécologie et les ressources génétiques. Concernant les autres thématiques éventuelles, la consultation MSC a apporté les suggestions suivantes:

// poursuivre le travail sur la mise en relation des petits exploitants avec les marchés;

// approfondir l'engagement du MSC vis-à-vis de la Nutrition; et

// approfondir l'engagement du CSA vis-à-vis des Objectifs de développement durable (ODD).

Ces propositions ont été présentées dans le cadre de l'exercice de définition du PTPA du CSA mais - comme lors du cycle précédent, les propositions autour de l'agroécologie et des ressources génétiques n'ont pas reçu le soutien nécessaire dupart des groupes régionaux de gouvernements ni des autres membres du Groupe consultatif.

Si la société civile veut parvenir à inclure ces thèmes controversés dans l'ordre du jour du CSA, il va falloir mettre en place une stratégie assez complexe afin de surmonter les obstacles comme par exemple l'opposition forte et continue de certains pays qui refusent que le CSA soit saisi de ces questions. Cela sera sans aucun doute une des taches majeures du CC pour la période 2015-2017.

Les autres propositions ont été incluses dans le nouveau programme de travail pluriannuel et une bonne partie des discussions a ensuite été consacrée à la manière de structurer la discussion autour de ces thématiques. Mais avant tout, la demande de la société civile pour que ce soit commandité un deuxième rapport HLPE en 2017 sur la thématique duNutrition a finalement été acceptée.

Le plan de travail envisagé par le CSA pour 2016-2017 et qui sera soumis pour approbation lors de la CSA 42 prévoit les éléments suivants:

AXES DE TRAVAIL DU CSA

// Le rôle et la contribution du CSA à la thématique Nutrition - 2016-2017

// Engagement du CSA vis-à-vis des objectifs du développement durable - 2016-2017

// Suivi du Forum de haut niveau du CSA sur la mise en relation des petits exploitants avec les marchés - 2016

// Forum du CSA sur l'autonomisation des femmes dans le contexte dusécurité alimentaire et la nutrition - 2017

// Forum du CSA sur l'urbanisation, la transformation rurale et les conséquences pour la sécurité alimentaire et la nutrition - 2016-2017

// Mise à jour périodique du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (GSF) - 2016 au 2017

// Suivi des activités du CSA - 2016-2017

// Évaluation de l'efficacité du CSA - 2016

// Sensibilisation au travail du CSA et liens avec le CSA, y compris la communication

RAPPORTS HLPE

// Le développement agricole durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris le rôle de l'élevage - 2016

// La foresterie durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition - 2017

// Nutrition et systèmes alimentaires - 2017

21

INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES SUR LE MSC EN 2014-2015

A) Le MSC en tant qu'espace ouvert et autonome en lien avec le CSA

Le mécanisme de la société civile (MSC) pour les relations avec le Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est le plus important espace international regroupant les organisations de la société civile (OSC) travaillant à l'éradication de l'insécurité alimentaire et la malnutrition.
Le MSC a été fondé en 2010, comme une partie essentielle et autonome du CSA réformé. Le but du MSC est de faciliter la participation de la société civile et son articulation dans les processus politiques du CSA.

Le MSC dans le CSA réformé

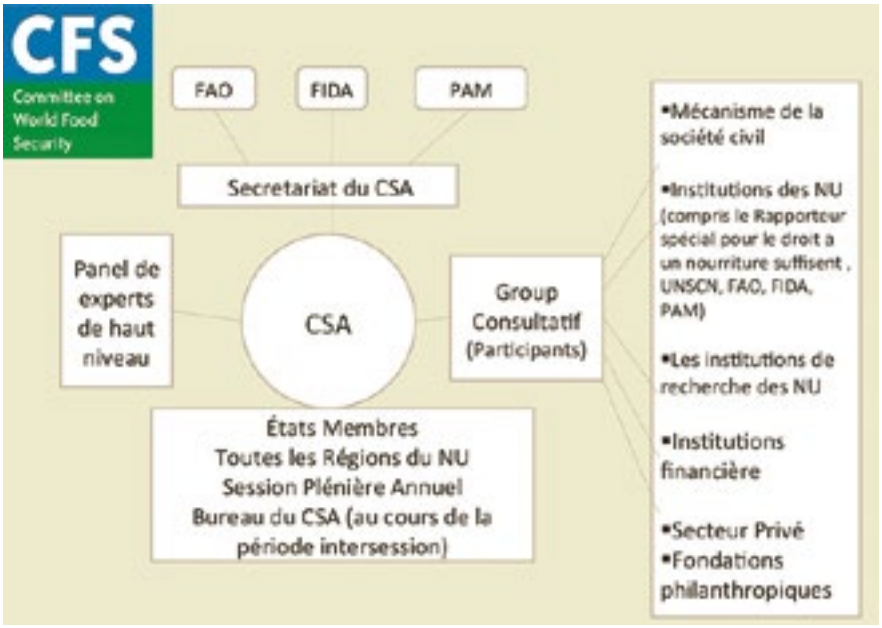

Structure du MSC

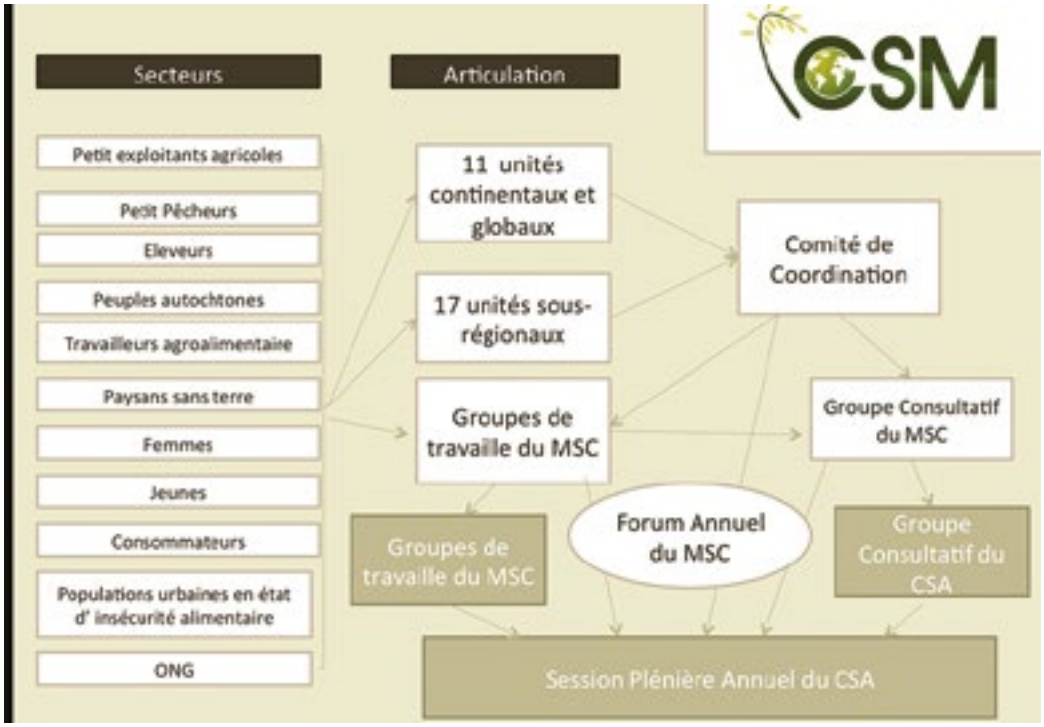

Le MSC est un espace ouvert et n'a donc pas de membres officiels, il est composé d'organisations participantes. Chaque organisation issue de la société civile et travaillant sur la sécurité alimentaire et la nutrition peut rejoindre le MSC et y participer. Au cours des dernières années, plusieurs centaines d'organismes nationaux, régionaux ou mondiaux ont participé au MSC.

Toutes les organisations participantes au MSC appartiennent à l'un des 11 secteurs sociaux suivants: les petits agriculteurs, les petits éleveurs, les pêcheurs artisanaux, les peuples autochtones, les travailleurs agricoles et dans l'industrie alimentaire, les paysans sans terre, les femmes, les jeunes, les consommateurs, les précaires urbains en situation d'insécurité alimentaire et les ONG.

Le MSC en tant qu'espace ne joue pas de rôle représentatif vis-à-vis des organisations qui y participent. Les organisations se représentent elle-mêmes et articulent leurs positions avec d'autres au sein du MSC. Les organisations participantes, en particulier celles qui rassemblent et organisent les petits producteurs et les consommateurs, regroupent plus de 300 millions de membres affiliés, présents sur tous les continents.

B) La structure de travail du MSC en 2014/2015

// Secteurs sociaux: les unités mondiales et sous-régionales

Le MSC est basé sur 11 secteurs sociaux: petits exploitants, petits éleveurs et pasteurs, pêcheurs artisanaux, peuples autochtones, consommateurs, précaires urbains en situation de l'insécurité alimentaire, travailleurs dans l'agriculture et l'industrie l'alimentaire, femmes, jeunes, paysans sans terre, ONG

La participation des organisations de la société civile est articulée à travers des unités mondiales et sous-régionales. Les unités mondiales rassemblent les organisations et les réseaux de chaque secteur agissant à l'échelle mondiale et continentale, tandis que les unités sous-régionales rassemblent des organisations de la société civile qui travaillent sur la sécurité alimentaire dans une sous-région spécifique. Cette articulation vise à assurer l'inclusion et la participation active à tous les niveaux: national, régional et mondial.

Les sous-régions du MSC sont les suivantes: Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes, Région andine, Cône Sud, Europe de l'Ouest, Europe de l'Est, Afrique du Nord, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Afrique du Sud, Asie du Sud, Asie du Sud-est, Asie centrale, Asie orientale, Australasie et Pacifique

// Le Comité de coordination (CC):

Le CC est l'organisme directeur du MSC; cela signifie que toutes les décisions politiques pertinentes au sein du MSC, sur les questions internes et externes, sont prises par le CC, dans la mesure du possible par consensus et par un vote si un consensus n'a pas pu être trouvé.

Les membres du Comité de coordination du MSC sont élus par les 11 secteurs sociaux et 17 sous-régions (5 sous-régions en Afrique, 4 sous-régions dans les Amériques, 6 sous-régions d'Asie et 2 sous-régions en Europe). Le Comité de coordination pour la mandature 2014-2015 a eté composé de 20 femmes et 18 hommes. La parité des genres et dans la répartition géographique est toujours garantie. Pour connaître la composition du CC pour la période 2014-2015, cliquez sur le lien internet suivant tableau :

Secteurs	
Petit exploitants agricoles	M. Javier Sanchez, La Via Campesina – Espagne
	Mme. Fatimatou Hima, La Via Campesina – Niger
	Mme. Elisabeth Atangana, PROPAC – Cameroun
	M. George Dixon Fernandez, MIJARC – Belgique/Inde
Petit Pêcheurs	M. Naseegh Jaffer, World Forum of Fisher People (WFFP)- Afrique du Sud
	Mme. Zoila Bustamente, World Forum of Fish Harvesters and Fish Workers (WFF) - Chili
Eleveurs	M. Laji Desai, WAMIP - Inde
	Mme. Hindou Oumarou Ibrahim, WAMIP - Tchad
Consommateurs	Mme. Judith Hitchman, Urgenci – Irlande/France
	M. Henry Kimera, Consumers International - Ouganda
Peuples autochtones	M. Jorge Stanely Icaza, International Indian Treaty Council IITC – Panama
	Mme. Rocio Miranda, International Indian Treaty Council IITC - Mexique
Travailleurs agroalimentaire	Mme. Svetlana Boincean, IUF - Moldova
	Mme. Alessandra Costas Lunas, CONTAG – Brésil
Populations urbains en état d'insécurité alimentaire	M. Davinder Lamba, Habitat International Coalition (HIC) - Kenya
	Mme. Emily Mattheisen, Habitat International Coalition (HIC) – Egypte/USA
Femmes	Mme. Sarojeni Rengam, PANAP - Malaisie
	Mme. Yoon Geum Soon, Korean Women Peasant Association/ La Via Campesina – Corée du Sud
Paysans Sans Terre	M. Jamal Talab, Land Research Center - Palestine
	Mme. Sylvia Mallari, Asian Peasant Coalition - Philippines
NGO	Mme. Shalmali Guttal, Focus on the Global South - Thailande
	Mme. Alberta Guerra, Action Aid International/IFSN - Italie

Sous-Région	
Amérique du Nord	M. Faris Ahmed, USC Canada - Canada
Europe de l'Ouest	Mme. Stineke Oenema, ICCO/Concord Europe – Les Pays-Bas
Europe de l'Est	M. Wilhelm Schuster, EcoRuralis - Roumanie
Amérique Centrale et les Caraïbes	M. Francisco Guerrero, ATC Asociacion de Trabajadores del Campo - Nicaragua
Région des Andes	M. Erminsu Ivan David Pabon, Instituto Mayor Campesino - Colombie
Cône Sud	Mme. Maria Noel Salgado, MAELA - Uruguay
Afrique du Nord	M. Karim Akrout, Tunisian Farmers Union - Tunisie
Afrique de l'Est	Mme. Gertrude Kenyangi, SWAGEN - Ouganda
Afrique de l'Ouest	M. Djibo Bagna, ROPPA - Niger
Afrique centrale	Mme. Christine Andela, COSADER/National Alliance Against Hunger - Cameroun
Asie du Sud	Mme. Ujjaini Halim, Institute for Motivating Self-Employment - Inde
Asie du Sud Est	M.Tony Tujan, People's Coalition on Food Sovereignty (PCFS) - Philippines
Asie Centrale	M. Akylbek Rakaev, KSBA - Kirghizstan
Asie de l'Ouest	Mme. Razan Zuayter, Arab Group for the Protection of Nature - Jordanie
Pacifique	M. Stephan Hazelman, The Pacific Organic and Ethical Trade Community (POETcom) and Pacific Island Associations of NGOs (PIANGO) – Les Iles Salomon
Australasie	M. Michael Croft, Australia Food Sovereignty Alliance – Australie

// Les groupes de travail:

Les groupes de travail stratégiques (GT) sont un élément fondamental du travail du MSC. Le Groupe de travail est l'espace dans lequel les contributions politiques aux processus du CSA sont articulées, débattues, construites, analysées et confrontées. S'appuyant sur la grande diversité existante en terme d'expertise, de connaissances et des points de vue, le but de ces GT est de construire une position commune de la société civile qui sera ensuite défendue dans les instances de prise de décision du CSA, lors des activités intersessions ainsi que les Plénières. Les groupes de travail sont mis en place par rapport aux processus du CSA qui ont été approuvés dans le cadre du programme pluriannuel de travail pour la période biénnale. Les groupes de travail sont ouverts à toutes les organisations participantes du MSC et idéalement incluent des organisations issues de tous les secteurs sociaux dans le monde et les différentes sous-régions . Chaque GT est dirigé par un ou deux coordinateurs qui sont membres du CC et bénéficient généralement du soutien d'animateurs techniques et de personnes ressources.

Pour plus d'informations sur les différents groupes de travail du MSC, merci de consulter le lien suivant depuis la page web du MSC: http://www.csm4cfs.org/default.asp?l=fre&cat=6&cattitle=policy_issues

// Le Groupe Consultatif du MSC

Le Groupe consultatif du MSC est élu tous les deux ans parmi les membres du Comité de coordination, par les membres du CC. Le MSC dispose de 4 sièges au sein du Groupe consultatif du CSA. Le MSC nomme 8 membres du GC du MSC qui participent ensuite aux réunions du GC du CSA à tour de rôle. Comme son nom l'indique, le Groupe consultatif MSC conseille le Bureau du CSA sur les processus de prise de décision politique en consolidant, en facilitant et en partageant les positions communes des OSC sur les questions politiques du CSA.

Mais il conseille également le CC en informant ses débats politiques, en faisant le lien direct avec le Bureau et Groupe Consultatif du CSA pendant la période intersessions. Le Groupe consultatif du MSC se réunit physiquement avant chaque Réunion conjointe du GC/Bureau, afin d'articuler les contributions communes du MSC sur chaque sujet à l'ordre du jour de la réunion du GC / Bureau du CSA.

// Le Forum annuel du MSC:

Chaque année, le MSC organise son Forum annuel à la veille de la Session Plénière du CSA. Ce forum est ouvert à tous les participants de la société civile au sein du MSC qui désirent y participer. Ce forum de deux jours est un moment important et un espace fondamental pour le MSC. Lors du Forum, les OSC peuvent débattre, consolider, articuler et finaliser leurs positions qui seront partagées et présentées lors de la session plénière du CSA. La veille du Forum annuel du MSC, le CC tient sa réunion annuelle. Le Forum est un espace pour la reddition de comptes, où les membres du CC présentent leur rapport devant toutes les OSC participantes tirant le bilan de leur travail, présentant leurs résultats et détaillant leur activités. Enfin le Forum du MSC est l'espace où l'on fait l'évaluation des processus achevés, où l'on consolide les positions communes actuelles et où l'on identifie les principaux défis et les étapes pour l'avenir.

// Le Secrétariat:

Le Secrétariat garantit le fonctionnement quotidien du MSC. Il fournit un support technique aux travaux du Comité de coordination, du Groupe consultatif et des Groupes de travail en facilitant le flux de communication, en assurant une coordination efficace de tous les organismes du MSC et en veillant au respect des principes organisationnels et des directives de sur le fonctionnement interne du MSC. Il gère également les ressources financières et prend les mesures logistiques nécessaires. Le Sécrétariat est composé d'un coordonnateur, d'un agent financier / administratif et d'un Chargé de Communication / Gestionnaire des Programmes. Le bureau du Secrétariat est basé à Rome et est hébergé au siège de la FAO. Le Secrétariat rend directement compte au Comité de coordination.

Une équipe d'interprètes et de traducteurs professionnels collabore avec le MSC depuis plusieurs années, soutenant le travail quotidien du Secrétariat, en permettant la traduction des documents et messages du MSC ainsi que l'interprétation de toutes les réunions en espagnol, français et anglais.

C) Rapport financier 2014/2015

// En 2014, les dépenses globales du CSM ont été 582,892 euros. Les ressources qui ont aidé à couvrir ces dépenses ont été principalement fournis (85%) par les gouvernements, les agences de coopération au développement et les institutions internationales. L'autre 15% des fonds ont été fournis par les ONG. Seulement le 65% du budget annuel prévu en 2014 a été couvert. Cet aspect a affectée en particulier les activités visant à renforcer l'interaction interne au sein de l'espace du MSC, plus spécifiquement les consultations des secteurs et régionales.

BAILLEURS DE FONDS		
Gouvernements, institutions internat., organismes de coopération		
MULTI DONOR TRUST FUND	€ 323.457	
-EU € 289.710		
-Norway € 33.747		
France	€ 25.354	
Fao Brazil	€ 15.970	
SDC	€ 130.255	
	€ 495.036	85%
ONG et OSC		
Oxfam	€ 20.240	
ICCO	€ 20.000	
Biovision	€ 14.797	
BFDW	€ 10.192	
Action Aid/IFSN	€ 6.000	
Misereor	€ 5.517	
CFGB	€ 2.068	
FIAN	€ 2.000	
Global Witness	€ 2.000	
TNI	€ 1.500	
More & Better	€ 1.000	
CIDSE	€ 750	
World Animal Protection	€ 750	
Philip McMichael	€ 724	
PAN AP	€ 320	
	€ 87.857	15%

BUDGET POUR LES ACTIVITES DU MSC en 2014		Depenses
Item	**Budget Total (Euros)**	
1. Participation aux réunions du GC du CSA		
sub-total	**€ 66.320,00**	**€ 41.418,07**
2. Groupes de travail du MSC et participation aux activités du CSA à niveau globale		
sub-total	**€ 255.080,00**	**€ 193.540**
3. Consultations de secteurs du MSC		
sub-total	**€ 115.000,00**	**€ 0,00**
4. Selection d'un nouveau coordinateur du MSC		
sub-total	**€ 6.750,00**	**€ 6.115**
5. Deux Réunion du CC, Forum du MSC et participation au CSA		
sub-total	**262.320 €**	**€ 197.254**
6. Secretariat		
sub total	**137.650 €**	**€ 105.836**
7. Comptabilité, monitoring et couts des imprévus		
sub total	**16.500 €**	**11.250 €**
PARTIAL	859.620 €	€ 555.413
Frais d'administration 5%	42.981 €	€ 27.479
TOTAL	**902.601 €**	**582.892 €**

// Remarques préliminaires sur le rapport financier CSM 2015 (de Janvier à Septembre):

De Janvier à Septembre les ressources mobilisées par le MSC ont été 549,475 Euro. La contribution apportée par les gouvernements, les agences de coopération au développement et les institutions internationales n'a pas augmenté, mais légèrement diminué à 79% des ressources globales. Les contributions de ONG / OSC continuent à jouer un rôle clé en assurant le travail du MSC, en fournissant plus de 20% des fonds en 2015. Ce-ci est arrivé malgré plusieurs efforts pour rendre clair que le MSC, comme élément essentiel, mais autonome du CSA, devrait être financé uniquement par des fonds publics. Toutefois, il faut noter que le déficit de financement affecte non seulement le MSC, mais affecte aussi gravement le CSA dans son ensemble. Le budget du CSA dépend encore par un degré élevé de contributions volontaires des membres du CSA. Même en novembre 2015, le budget du CSA pour la periode 2016-2017 fait face à un énorme écart qui met en péril la plein implementation du programme pluriannuel de travail qui doit a eté adopté par le CSA 42.

Bien que le budget du CSM prévu pour le 2015 était significativement inférieur à ce de l'année précédente, seulement le 75% de celui-ci pourrait être assurée jusqu'à présent, et nous ne prévoyons pas de contributions supplémentaires avant la fin de l'année. Cela a considérablement affecté la mise en œuvre du Plan de travail 2015 du MSC. Lors de la planification pour le 2016, les contraintes existantes devront être pris en compte.

BAILLEURS DE FONDS		
Gouvernements, institutions Internat., organismes de coopération		
SDC	€ 346.574	
Germany	€ 40.060	
France	€ 19.404	
Norway (via MDTF)	€ 28.478	
	€ 434.517	79%
ONG et OSC		
Oxfam	€ 48.605	
ICCO	€ 20.000	
Bread for the World	€ 19.830	
Action Aid + IFSN	€ 10.000	
IUF	€ 5.774	
Welthungerhilfe	€ 5.000	
Biovision	€ 3.896	
Others	€ 1.853	
	€ 114.958	21%

BUDGET DU MSC en 2015		TOTAL		EQUILIBRE	
Item	Budget Total (Euros)	FONDS reçu	Dépenses de Janvier à Septembre	FONDS reçu vs dépenses	FONDS reçu vs budget
1. Participation aux réunions du GC du CSA					
sub-total	€ 56.160	€ 81.794	€ 69.821	€ 11.973	-€ 25.634
2. Groupes de travail du MSC et participation aux activités du CSA à					
Sub total	€ 341.700	€ 156.487	€ 156.489	-€ 3	€ 185.214
3. Réunion du CC, Forum du MSC et participation au CSA					
sub-total	160.020 €	€ 158.316	€ 0	€ 158.316	€ 1.704
4. Secretariat					
sub total	130.200 €	€ 124.308	€ 95.071	€ 29.237	€ 5.892
5. Comptabilité, monitoring et couts des imprévus					
sub total	8.000 €	4.800 €	0 €	4.800 €	3.200 €
PARTIAL	696.080 €	€ 525.706	€ 321.382	€ 204.323	€ 170.375
Frais d'administration 5%	34.804 €	€ 23.769	€ 6.610	€ 17.159	€ 11.035
TOTAL	**730.884 €**	**€ 549.475**	**€ 327.992**	**€ 221.482**	**€ 181.410**

LISTE DE ACRONYMES :

A4A // PROGRAMME D'ACTION POUR LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES SIUATIONS DE CIRISES PROLONGÉES

CC // COMITÉ DE COORDINATION (MSC)

CIN2 // DEUXIÉME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION

CSA // COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

DVGT // DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE

FAO // ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICOLTURE

FFA // CADRE D'ACTION POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION DANS LES CRISES PROLONGÉES

FHN // FORUM DE HAUR NIVEAU

FIDA // FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

GC // GROUPE CONSULTATIF

GSF // CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL

GT // GRUPO DE TRAVAILLE

GTCNL // GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE

HLPE // PANEL DE EXPERTS DE HAUT NIVEAU

IAR // INVESTISSEMENT RESPONSABLE DANS L'AGRICULTURE

MSC // MÉCANISME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

ODD // OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENTE DURABLE

OGM // ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

OMC // ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

OMS // ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

OSC // ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

ONG // ORGANISATION NON- GOUVERNEMENTALE

PMA // PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

PPP // PARTENARIADOS PÚBLICOS-PRIVADOS

PTPA // PROGRAMME DE TRAVAIL PLUARIANNUEL DU CSA

SC // SOCIÉTÉ CIVILE

MÉCANISME INTERNATIONAL

MSC

DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LA
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION